

Mars 2022



PROJET DE PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉVISÉ 2022-2029



RRGMRP
Régie régionale de gestion des
matières résiduelles de Portneuf

En collaboration avec :

ÉQUIPE DE RÉALISATION

Le projet de révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Portneuf a été réalisé par la firme Argus Environnement inc.

COMITÉ DE SUIVI

Comme la gestion des matières résiduelles du territoire de la MRC de Portneuf est largement assumée par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), il a été proposé de former un comité de travail pour la révision du PGMR avec des membres de chacune des organisations.

Le comité de suivi de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf était composé des membres suivants :

De la MRC de Portneuf :

Monsieur Jean Lessard,	directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme/géomatique
Madame Sylvie Béland,	aménagiste

De la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf :

Monsieur Jean-Luc Mercure,	directeur général
Madame Dominique Genois,	coordonnatrice

De la firme Argus Environnement inc. :

Monsieur Robert Comeau,	directeur de projet
Monsieur Julien Mussard,	chargé de projet
Madame Josée Montembeault,	responsable de l'édition

REMERCIEMENTS

La préparation et l'élaboration de la révision du projet de plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf ont nécessité la collaboration de plusieurs intervenants des milieux municipal et privé. Il faut tout d'abord remercier tout le personnel de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et de la MRC de Portneuf qui a grandement contribué à l'exercice en répondant à nos demandes d'informations sans lesquelles il aurait été impossible de concevoir un projet de plan de gestion fidèle à la réalité. Plus particulièrement, la collaboration de mesdames Dominique Genois et Sylvie Béland fut sans réserve et nous les en remercions.

Les membres du comité de travail, formé du personnel de la MRC de Portneuf et de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, ont également joué un rôle important dans l'élaboration du présent document, en orientant les travaux de l'équipe de réalisation et en assurant un lien concret avec les élus tout au long du processus. Ce projet de révision du plan de gestion a grandement profité de tous leurs commentaires, propos et suggestions émis au cours des différentes rencontres.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.....	1
1 Le PGMR en vigueur.....	2
2 Description du territoire	4
2.1 Caractéristiques géographiques et physiques du territoire	4
2.2 La MRC et le territoire d'application du PGMR	7
2.3 Population, projections démographiques et portrait socioéconomique	8
2.3.1 Population	8
2.3.2 Type de logement du territoire de planification	9
2.3.3 Nombre d'unités d'occupation	11
2.3.4 Projections démographiques	12
2.3.5 Répartition de la population de la MRC de Portneuf par groupe d'âge.....	13
2.3.6 Description démographique selon le niveau de scolarité	14
2.3.7 Emploi et structure économique	15
2.4 Activités économiques de la MRC de Portneuf.....	15
2.5 Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement.....	17
3 La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de planification	17
3.1 Rôle et compétences de la MRC, de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et des municipalités locales	18
3.1.1 La MRC.....	18
3.1.2 La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.....	18
3.1.3 Les municipalités locales	20
3.2 Organisation des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles.....	21
3.2.1 Réduction à la source	21
3.2.2 Réemploi.....	23
3.2.3 Collecte sélective des matières recyclables	24
3.2.4 Récupération des résidus domestiques dangereux	26
3.2.5 Collecte des encombrants.....	26
3.2.6 Récupération des appareils contenant des gaz réfrigérants	27
3.2.7 Collecte des matières organiques.....	27
3.2.8 Valorisation des boues municipales.....	29
3.2.9 Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD).....	32
3.2.10 Centre de traitement des sols souillés.....	32
3.2.11 Collecte des ordures ménagères.....	33
3.3 Activités de communication et de sensibilisation	33
3.3.1 MRC de Portneuf.....	33
3.3.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf.....	34
3.3.3 Municipalités locales.....	35
4 Les intervenants en gestion des matières résiduelles	35
5 Recensement des diverses installations de gestion des matières résiduelles	38
5.1 Installations impliquées dans le traitement des matières résiduelles du territoire de planification	38

6	Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire	40
6.1	Inventaire des matières réduites à la source et réemployées.....	40
6.1.1	Herbicyclage.....	40
6.1.2	Réemploi.....	40
6.2	Les quantités de matières résiduelles gérées sur le territoire de planification.....	41
6.2.1	Quantité de matières résiduelles valorisées sur le territoire de planification.....	42
6.2.2	Quantité de matières recyclables	45
6.2.3	Quantité de matières éliminées	45
6.2.4	Les plastiques agricoles.....	47
6.2.5	Les boues de papetières.....	48
6.3	Estimation des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de planification	49
6.4	La MRC de Portneuf et les objectifs de la politique provinciale.....	53
6.4.1	Ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées	53
6.4.2	Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels	53
6.4.3	Recycler 60 % de la matière organique	54
6.4.4	Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition	55
7	Coûts de la gestion des matières résiduelles.....	56
8	Diagnostic et pistes de solutions pour optimiser la gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf.....	58
8.1	Les orientations et objectifs de la MRC de Portneuf	60
8.2	Description des mesures prévues	62
8.3	Besoins d'élimination à long terme.....	67
9	Prévisions budgétaires de mise en œuvre des mesures contenues dans le PGMR	67
9.1	Estimation du coût des mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles.....	68
9.2	La réduction à la source et réemploi.....	68
9.3	Le recyclage.....	69
9.3.1	Les matières de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre, métal)...	69
9.3.2	Les écocentres	72
9.3.3	Centres de tri CRD.....	73
9.3.4	Le recyclage des matières organiques	73
9.3.5	Les résidus ultimes.....	76
9.3.6	Le droit de regard	77
9.3.7	Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation.....	78
10	Mesures de suivi.....	80
10.1	Des exemples concrets de mesures de suivi	81
10.1.1	Suivi des PGMR.....	81
10.1.2	Quantité de matières gérées sur le territoire.....	81
10.1.3	Coût de la gestion des matières résiduelles	81

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Mesures à mettre en œuvre dans le PGMR en vigueur ¹	2
Tableau 2. Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Portneuf.9	
Tableau 3. Répartition des types de logements sur le territoire de planification en 2019	10
Tableau 4. Nombre d'unités d'occupation de la MRC de Portneuf en 2019	11
Tableau 5. Perspectives démographiques pour la MRC de Portneuf	12
Tableau 6. Proportion (%) de la population par groupe d'âge dans la MRC de Portneuf en 2019	13
Tableau 7. Plus haut niveau de scolarité atteint par la population de 15 ans et plus de la MRC de Portneuf comparativement à ceux de l'ensemble du Québec et de la Capitale-Nationale.....	14
Tableau 8. Répartition des emplois par secteur d'activité pour la MRC de Portneuf comparativement à ceux de l'ensemble du Québec et de la Capitale-Nationale.....	15
Tableau 9. Municipalités membres de la Régie	19
Tableau 10. Estimation du nombre d'unités desservies par la collecte des matières recyclables en 2019	25
Tableau 11. Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies par la collecte des matières organiques en 2019.....	29
Tableau 12. Nombre de vidanges effectuées en 2019 par municipalité	31
Tableau 13. Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles desservant le territoire de planification (mis à jour en 2021).....	35
Tableau 14. Les installations de traitement des matières résiduelles (mis à jour en 2021).....	38
Tableau 15. Répartition de la quote-part entre les municipalités de la Régie en 2019	41
Tableau 16. Quantité en tonnes de matières valorisées par les différentes activités de la Régie pour l'ensemble de ses membres en 2019.....	42
Tableau 17. Quantité en tonnes de matières récupérées par les différentes activités de valorisation sur le territoire de planification par matière, en 2019	44
Tableau 18. Quantité en tonnes de matières recyclables récupérées par type de matières, en 2019	45
Tableau 19. Quantité en tonnes de matières éliminées pour l'ensemble des municipalités membres de la Régie et du territoire de planification en 2019.....	46
Tableau 20. Quantité en tonnes de matières éliminées selon les données du MELCC par les municipalités de la MRC de Portneuf (donnée de 2019).....	46
Tableau 21. Quantité en tonnes de plastiques agricoles générées selon les données de superficie de la MRC de Portneuf (donnée de 2019).	48
Tableau 22. Synthèse des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Portneuf en 2019	49
Tableau 23. Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur résidentiel produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de RECYC-QUÉBEC, 2019.50	
Tableau 24. Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur ICI produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de RECYC-QUÉBEC, 2019. 51	
Tableau 25. Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur CRD produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de RECYC-QUÉBEC, 2019. 51	

Tableau 26. Résultats globaux de matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l’outil de RECYC-QUÉBEC, 2019.....	52
Tableau 27. Quantité de papier, carton, plastique, verre et métal récupérée par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2019	53
Tableau 28. Quantité de matières organiques valorisées par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2019	54
Tableau 29. Quantité de résidus de construction, rénovation et démolition valorisés par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2019	55
Tableau 30. Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2019	57
Tableau 31. Estimation des coûts du contrat de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables jusqu’en 2029	69
Tableau 32. Coûts estimés du programme de compensation pour les services municipaux de collecte sélective jusqu’en 2029 pour le territoire de planification	71
Tableau 33. Coûts réels estimés du programme de collecte sélective jusqu’en 2029	71
Tableau 34. Coûts du transport des conteneurs des écocentres en 2019	72
Tableau 35. Coûts estimés de la collecte des matières organiques : collecte, transport et traitement.....	74
Tableau 36. Coûts estimés du programme de vidange des boues de fosses septiques de la Régie pour les municipalités de la MRC de Portneuf	75
Tableau 37. Coûts estimés de la collecte des résidus domestiques jusqu’en 2029	77
Tableau 38. Coût total estimé pour l’ensemble des activités en gestion des matières résiduelles jusqu’en 2029.....	79
Tableau 39. Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR	81

INTRODUCTION

L'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) pour chacune des MRC et des Communautés métropolitaines du Québec a été rendue obligatoire par les modifications apportées à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) par le projet de Loi 90 sanctionné le 16 décembre 1999. Selon les modifications apportées à la LQE en mars 2017, et en vertu du 2^e alinéa de l'article 53.23 de la LQE, le PGMR doit être révisé tous les sept ans.

Les PGMR visent à élaborer et à mettre en œuvre des moyens concrets favorisant l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles. En septembre 2016, la MRC de Portneuf adoptait son Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2015-2020 conformément à la loi, lequel visait à favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, publiée en 2011 et de son plan d'action pour la période 2011-2015.

La Politique québécoise de gestion des matières résiduelles publiée en 2011 fait suite à la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008. Elle reconnaît comme enjeux de la gestion des matières résiduelles de mettre un terme au gaspillage des ressources, de contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec et de responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles. Cette politique, à bien des égards, est très différente de la précédente de par les objectifs et les moyens qu'elle se donne pour arriver à n'éliminer que le déchet ultime. En effet, entre autres mesure, la politique propose de bannir progressivement de l'élimination, le papier et le carton, le bois et les matières organiques.

Outre l'ambition première de la Politique d'éliminer qu'une seule matière résiduelle au Québec soit le résidu ultime, les principaux objectifs de la Politique, pour la période 2019-2024, sont de ramener la quantité de matières résiduelles éliminées de 700 kg par personne à 525 kg par personne, de recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduel, de recycler 60 % de la matière organique et, également, de recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD).

C'est dans ce nouveau contexte que la MRC de Portneuf a amorcé la révision de son PGMR afin de le rendre conforme à ces nouveaux objectifs, l'échéance de cinq ans après son adoption étant aussi venue à terme. Rappelons que le rôle de la MRC est avant tout un rôle de planificateur et non de donneur de service pour gérer les matières générées sur son territoire de planification.

Les municipalités locales demeurent, quant à elles, responsables de l'application des moyens retenus dans les plans de gestion des matières résiduelles et de la mise en conformité de leur réglementation avec les dispositions du plan, et ce, dans les 12 mois suivant l'entrée en vigueur de ce plan.

Pour faciliter la lecture de ce document, nous aimerions vous indiquer que nous utiliserons la nouvelle appellation du ministère de l'Environnement soit le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC). De même, pour alléger le texte, nous utiliserons « la Régie » chaque fois que nous parlerons de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP). Précisons également que l'année de référence pour l'ensemble des données contenues dans la révision de ce PGMR est 2019.

1 Le PGMR en vigueur

Dans un premier temps, il nous est apparu très opportun de résumer les principales mesures contenues dans le PGMR de la MRC de Portneuf. Le portrait de l'état actuel de la gestion des matières résiduelles nous permet de situer la MRC et les municipalités locales du territoire par rapport au PGMR en vigueur et d'élaborer d'autres mesures, si nécessaires, afin de favoriser l'atteinte des objectifs du plan d'action de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 2019-2024.

Dans le but d'assurer une saine gestion régionale des matières résiduelles sur le territoire, l'approche de planification intègre des préoccupations environnementales, sociales et économiques visant à maintenir l'intégrité de l'environnement et à améliorer l'équité sociale et l'efficacité économique.

Nous vous présentons dans ces quelques lignes un résumé des principales mesures qui avaient été adoptées dans le PGMR révisé 2015-2020 de la MRC de Portneuf.

Tableau 1. Mesures à mettre en œuvre dans le PGMR en vigueur ¹

Mesures prévues	État de réalisation 2021
GESTION INTÉGRÉE	
Faire connaître la politique gouvernementale en gestion des matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun, soit celui d'atteindre les objectifs de la politique	Réalisé (en continu)
Diffuser les différentes mesures mises de l'avant dans les municipalités et à la MRC afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous	Réalisé (en continu)
Élaborer des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation en fonction des actions mises de l'avant et des différentes clientèles résidentielles, ICI et CRD	Réalisé (en continu)
Présenter au conseil des maires, sur une base annuelle, l'état d'avancement du PGMR ainsi que des résultats obtenus	Réalisé (en continu)
Publier sur une base annuelle les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par les municipalités	Réalisé (en continu)

Mesures prévues	État de réalisation 2021
RÉDUCTION À LA SOURCE	
Appliquer le principe d'exemplarité qui est un moteur important de mobilisation. La MRC publicisera le programme de RECYC-QUÉBEC « ICI on recycle » au sein même des municipalités	Réalisé
Continuer à promouvoir l'herbicyclage	Réalisé (en continu)
Promouvoir l'importance des 3RV-E à l'atteinte des objectifs de la politique	Réalisé (en continu)
MATIÈRES RECYCLABLES	
Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective et évaluer sa performance	Réalisé (en continu)
Favoriser le respect du bannissement du papier et du carton proposé par le gouvernement, en adoptant un règlement obligeant la participation des citoyens et des ICI à un programme de collecte sélective des matières recyclables déjà offert par la RRGMRP	Non réalisé
Publiciser les différents volets du programme de la récupération hors foyer disponible pour les municipalités	Réalisé
Promouvoir la collecte des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC	Réalisé (en continu)
Établir et promouvoir une politique d'achat environnemental à la MRC et dans les municipalités	Non réalisé
Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de collecte pour favoriser une augmentation des taux de récupération des matières recyclables	Réalisé
Évaluer la pertinence d'utiliser des contenants semi-enfouis plutôt que des bacs roulants pour répondre à des situations particulières	Réalisé
MATIÈRES ORGANIQUES (Résidus verts et déchets de table)	
Desservir le secteur multilogement (7 logements et plus) en collecte des matières organiques	Réalisé depuis 2017
Desservir le secteur ICI en collecte des matières organiques	Réalisé depuis 2016
Obliger les citoyens et les entreprises de la MRC à valoriser les matières organiques	Non réalisé
Évaluer l'impact d'un changement de fréquence de collecte ou d'équipement de collecte pour favoriser une augmentation des taux de récupération des matières organiques	Réalisé
Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la MRC et à la Régie les données de boues municipales traitées et les sensibiliser à la valorisation (agricole ou compostage)	Réalisé (en continu)

Mesures prévues	État de réalisation 2021
RÉEMPLOI ET RECYCLAGE DES ENCOMBRANTS, DES RDD ET CRD	
Sensibiliser la population à utiliser les écocentres	Réalisé (en continu)
Obliger les citoyens, les entreprises et les municipalités à réemployer et recycler leurs résidus de CRD	Réalisé (en continu)
Poursuivre l'évaluation de la pertinence pour la MRC de se doter d'équipements et d'infrastructures régionaux de traitement pour cette catégorie vers une autonomie régionale	Réalisé (en continu)
INFRASTRUCTURES	
Continuer l'évaluation de la pertinence de doter la MRC d'infrastructures de traitement pour les matières recyclables, les matières organiques et les matières du secteur ICI et CRD afin de favoriser l'autonomie régionale	Réalisé (au besoin)
ÉLIMINATION	
Informar, sensibiliser et éduquer les intervenants sur leur impact respectif sur la performance totale de la MRC et sur les sommes qu'ils reçoivent de la redevance à l'élimination	Réalisé (en continu)
Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime	Réalisé (en continu)

1. Plan de gestion des matières résiduelles révisé 2015-2020 de la MRC de Portneuf.

2 Description du territoire

La MRC de Portneuf couvre un vaste territoire de plus de 4 000 km² occupé majoritairement par les territoires municipalisés. Elle se situe sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, entre deux pôles urbains d'importance : la Communauté métropolitaine de Québec et l'agglomération de Trois-Rivières. Elle occupe l'extrémité ouest de la région administrative de la Capitale-Nationale et est bornée par la Communauté métropolitaine de Québec, la MRC de La Jacques-Cartier, la Ville de La Tuque, les MRC des Chenaux et de Mékinac et le fleuve Saint-Laurent.

Le territoire de la MRC de Portneuf est traversé par l'autoroute Félix-Leclerc (autoroute 40), qui constitue le principal axe de desserte de la circulation de transit de la région et la route 138, qui a un statut de route nationale. Ces voies de circulation traversent le sud du territoire et assurent le lien avec les différentes régions du Québec.

2.1 Caractéristiques géographiques et physiques du territoire

Tiré du site Internet de la MRC de Portneuf : « Le territoire de la MRC de Portneuf correspond à un vaste espace de 4 095 kilomètres carrés. La MRC regroupe 18 municipalités localisées essentiellement dans la partie sud et celles-ci couvrent près des deux tiers de l'espace régional, l'autre tiers étant constitué de territoires non organisés. Les deux tiers de la population totale

sont concentrés dans les municipalités de Neuville, Pont-Rouge, Donnacona, Cap-Santé et Saint-Raymond.

Géographiquement, la région se caractérise par la présence de bassins de quatre rivières majeures, soit les rivières Jacques-Cartier, Portneuf, Sainte-Anne et Batiscan. Ces rivières sont toutes des affluents du fleuve Saint-Laurent, qui lui longe le territoire portneuvois sur plus de 50 kilomètres. La région compte plus de mille plans d'eau qui ont représenté un important facteur de localisation à travers les différentes phases d'occupation du territoire.

Bordant la limite sud du territoire sur près de 70 km de rives, le Saint-Laurent est fortement présent dans Portneuf. Les cinq municipalités riveraines du Saint-Laurent dans la MRC de Portneuf ont inauguré, en 2012, le réseau des Haltes du Saint-Laurent. Cette initiative a pour objectif de faire redécouvrir le fleuve, mettre en valeur le Saint-Laurent et ses accès, valoriser et améliorer les points de contact avec le fleuve et se doter d'une image commune pour promouvoir les paysages fluviaux.

Trois territoires non organisés, localisés dans la partie nord de la MRC de Portneuf, couvrent le tiers de l'espace régional, soit les TNO Lac-Blanc, Linton et Lac-Lapeyrère. Ces vastes territoires, essentiellement composés de terres publiques, constituent le lieu d'interaction d'une foule d'activités en milieu naturel forestier. Ces espaces se distinguent par l'abondance des ressources naturelles, tant hydriques, forestières que fauniques, qui s'y retrouvent. La villégiature, la chasse, la pêche, le camping, la randonnée en véhicules hors route et l'observation de la nature sont des activités d'importance pratiquées en ces lieux par un grand nombre d'utilisateurs.

Les terres du domaine public couvrent environ 2 300 km², plus de 60 % des terres du domaine public sont sous couvert forestier. Un grand nombre d'utilisateurs fréquentent ces territoires pour la pratique d'activités liées à la villégiature, la chasse, la pêche ou à d'autres fins récréatives. Dans Portneuf, ces espaces font l'objet d'une forte demande en raison de la proximité avec l'agglomération de Québec. Pour preuve, on dénombre plus de 630 baux de villégiature dans l'ensemble du territoire public portneuvois.

Ces territoires se partagent en fonction de plusieurs grandes unités territoriales, soit la Réserve faunique de Portneuf, la Zec Batiscan-Neilson, la Zec de la Rivière-Blanche, la ZEC de la rivière Jacques-Cartier, le Parc naturel régional de Portneuf, de même que la Station écotouristique de Duchesnay.

Les données suivantes, portant sur l'occupation du territoire, sont issues du Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Portneuf (PDZA) publié en 2016, du Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2016-2020 publié en 2016, et d'une compilation des services techniques de la MRC de Portneuf :

- La forêt est une composante majeure de l'organisation physique du territoire de la MRC de Portneuf. Celle-ci couvre une superficie de 3 242 km² et représente près de 83 % de l'espace

régional. Les forêts privées sur le territoire de la MRC se situent dans le sud, et représentent une superficie de 1 310 km², soit près de 32 % du territoire.

- La superficie du territoire régional occupée par l'agriculture couvre environ 1 078 km². Cette superficie représente plus de 26 % de l'ensemble de la MRC de Portneuf et 42 % du territoire municipalisé. Pour huit municipalités, la zone agricole représente plus de 90 % de leur superficie totale. Plus de la moitié de la zone agricole est sous couvert forestier. La zone agricole est située dans la partie sud du territoire, soit dans les basses-terres du Saint-Laurent et les Hautes-Terres Laurentiennes. L'agriculture se concentre principalement dans les basses-terres du Saint-Laurent où l'on retrouve les terres de meilleure qualité. À partir du contrefort des Laurentides, la pratique de l'agriculture est plus limitée, les opportunités pour la culture diminuant en se dirigeant vers le nord. Portneuf est la MRC la plus agricole de la région de la Capitale-Nationale : 41 % des fermes (419 fermes en 2015), 46 % des revenus agricoles (137 M \$) et 40 % des unités animales (20 159). D'après le Plan de développement de la zone agricole (PDZA), la MRC compte une superficie agricole totale de 109 334 ha (dont plus de 55 % est sous couvert forestier). Les superficies cultivées (34 %) et exploitées (52 %) totalisent une superficie de 94 418 ha. La MRC compte 30 entreprises agricoles biologiques certifiées dont les deux tiers se retrouvent dans les municipalités de Deschambault-Grondines, Saint-Alban et Saint-Ubalde.
- La portion du territoire de la MRC de Portneuf occupée par les activités urbaines et de villégiature couvre 65 km², soit 1,5 % de l'espace régional. Le développement urbain se caractérise par la présence de plusieurs noyaux de petite et de moyenne taille. L'émission de permis de construction pour des résidences principales a subi une diminution de 2014 (383) à 2017 (283), pour revenir à un taux normal en 2020 (380). Ceux-ci sont disséminés dans la partie sud du territoire avec une prépondérance à l'est. Quoique certains noyaux soient plus importants, la MRC présente un caractère rural qui se démontre par sa densité de population qui, en 2019, est de l'ordre de 21,3 habitants/km² en territoire municipalisé. Par contre, le secteur est de la MRC semble avoir une croissance démographique plus importante ces dernières années.
- En 2012, les aires protégées représentaient 2,9 % de la superficie totale de la MRC. Plusieurs territoires ont un statut particulier : 2 ZECS, 1 réserve faunique, 2 parcs régionaux, dont un linéaire (vélopieste).

Les secteurs de villégiature sont surtout présents dans les municipalités où l'on note la présence de lacs et de cours d'eau. On dénombre plus de 1 000 lacs et rivières. La demande pour des emplacements de villégiature en bordure des plans d'eau est élevée et sans cesse croissante. De plus, de nombreux chalets sont, chaque année, transformés en résidences permanentes et les secteurs de villégiature prennent graduellement une vocation résidentielle.

Le réseau routier supérieur de la MRC de Portneuf couvre 320 km, soit 39 % de l'infrastructure routière de la région. L'autoroute Félix-Leclerc constitue le principal axe de transit sur le territoire et s'accapare une forte proportion des déplacements interrégionaux. La route 138 est, quant à elle, une route nationale. Elle dessert en outre les villes et les villages situés en bordure du fleuve Saint-Laurent. Le réseau routier supérieur est complété par les routes 354, 365 et des tronçons des routes 363 et 367. D'après le dernier appel d'offres pour la collecte des matières résiduelles de la Régie de Portneuf, le territoire de la MRC de Portneuf possède plus de 1 575 km de rue.

En matière d'infrastructures ferroviaires, la MRC est desservie par le Canadien National (CN) et la Compagnie de chemin de fer Québec-Gatineau. Ces axes relient la région de Montréal à celles de Québec et du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Il existe également un réseau important de transport d'énergie comportant des équipements et des infrastructures de transport d'électricité desservant le territoire portneuvois. Enfin, les municipalités de Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Neuville, Pont-Rouge, Portneuf, Saint-Basile et Saint-Raymond sont alimentées par un réseau de gaz naturel.

La portion nord de la MRC de Portneuf est occupée par une réserve faunique et deux zones d'exploitation contrôlée. La Réserve faunique de Portneuf s'étend sur une superficie de 775 km² et est entièrement incluse dans les limites de la MRC de Portneuf. La ZEC de la Rivière-Blanche et la ZEC Batisca-Nelson, dont les territoires s'étendent au-delà des limites de la MRC, occupent respectivement 465 km² et 757 km² en territoire portneuvois. Ces espaces ont été créés en raison de leur important potentiel faunique et récréatif.

Enfin, la MRC a officialisé l'exploitation du Parc naturel régional de Portneuf situé dans le secteur des lacs Long et Montauban en concluant les ententes requises avec les ministères concernés. L'inauguration du Parc naturel régional a eu lieu le 19 septembre 2014.

2.2 La MRC et le territoire d'application du PGMR

La MRC de Portneuf regroupe dix-huit municipalités qui constituent le cadre de vie de 54 401 personnes¹. Le territoire régional occupe une superficie de 4 095 km². Les municipalités locales occupent la partie sud du territoire alors que le nord est constitué de territoires non organisés.

Il n'y a pas eu de changements au niveau du territoire de planification depuis l'adoption du plan de gestion actuellement en vigueur. En effet, la MRC de Portneuf avait identifié, dans sa résolution CR 302-11-2001, qu'elle amorçait le processus d'élaboration du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf, soit le territoire identifié dans ses lettres patentes, enregistrées le 9 décembre 1981. Cependant, elle avait fait parvenir des demandes auprès de la Communauté métropolitaine de Québec et de la MRC de Mékinac afin d'inclure certaines de leurs municipalités dans son territoire d'application. Comme ces demandes étaient restées

¹ Extrait du Décret de population, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2019

sans réponse de la part des deux organisations, cette démarche n'a pas été renouvelée pour la révision du PGMR. Il faut expliquer que ces demandes provenaient, à l'époque, du fait que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf compte parmi ses membres toutes les municipalités de la MRC de Portneuf et ses TNO, ainsi que quatre municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier et une municipalité de la MRC de Mékinac.

Lors de la révision de son PGMR entamée en 2014, la MRC a informé ses municipalités locales qu'elle amorçait le processus de révision de son plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et les avisait que seul le contenu du PGMR serait actualisé en fonction des données les plus récentes et en tenant compte des attentes gouvernementales à cet égard, sans modifier le territoire d'application du plan de gestion. Une telle démarche n'a pas été répétée dans le cadre du présent exercice de planification.

Dans sa résolution CR 160-06-2020, la MRC indique qu'elle amorce le processus de révision de son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). Son premier PGMR a été adopté le 21 janvier 2004 et est entré en vigueur le 26 janvier 2004. Conformément à l'article 53.23 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), la MRC de Portneuf a procédé à la révision de son PGMR et a adopté le 18 mai 2016 son PGMR révisé 2015-2020. Depuis les modifications apportées à la LQE en mars 2017, le PGMR doit être révisé tous les sept ans. Le projet de plan révisé doit être adopté au plus tard le 23 septembre 2021, et la date limite pour son entrée en vigueur est fixée au 23 septembre 2023.

2.3 Population, projections démographiques et portrait socioéconomique

2.3.1 Population

La population desservie par ce Plan de gestion des matières résiduelles est donc au total de 54 401 habitants, répartie en 18 municipalités et 3 territoires non organisés selon le site Internet du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), comme le détaille le tableau de la section 2.3.1 intitulé « Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Portneuf ».

Le tableau suivant présente les municipalités constituantes et les territoires non organisés de la MRC de Portneuf, auxquels ont été ajoutées les superficies et les populations correspondantes.

Tableau 2. Population des municipalités du territoire de planification de la MRC de Portneuf

Municipalité	Population ¹ permanente 2019	Superficie ¹ (km ²)	Densité hab/km ²	% Population totale
Cap-Santé	3 495	54,38	64,27	6,42%
Deschambault-Grondines	2 239	123,6	18,11	4,12%
Donnacona	7 302	20,12	362,92	13,42%
Lac-Sergent	532	3,52	151,14	0,98%
Neuville	4 486	72,04	62,27	8,25%
Pont-Rouge	9 802	121,02	80,99	18,02%
Portneuf	3 308	110,43	29,96	6,08%
Rivière-à-Pierre	583	521,31	1,12	1,07%
Saint-Alban	1 233	150,55	8,19	2,27%
Saint-Basile	2 654	97,69	27,17	4,88%
Saint-Casimir	1 416	65,93	21,48	2,60%
Sainte-Christine- d'Auvergne	601	145,58	4,13	1,10%
Saint-Gilbert	328	36,95	8,88	0,60%
Saint-Léonard-de-Portneuf	1 138	138,71	8,20	2,09%
Saint-Marc-des-Carrières	2 971	16,73	177,59	5,46%
Saint-Raymond	10 638	684,65	15,54	19,55%
Saint-Thuribe	282	50,81	5,55	0,52%
Saint-Ubalde	1 393	141,28	9,86	2,56%
TNO Lac-Blanc	-	663,48	-	-
TNO Lac-Lapeyrère	-	411,84	-	-
TNO Linton	-	465,09	-	-
Total MRC	54 401	4 095,71	21,29	100,00 %

1. Extrait du Décret de population, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, 2019

Comme il n'y a pas de population permanente dans les trois TNO, sauf mentions particulières, pour le reste du document, nous regrouperons les trois territoires non organisés sous l'appellation TNO / MRC de Portneuf.

2.3.2 Type de logement du territoire de planification

Plusieurs études tendent à démontrer que le type de logement a un impact sur les quantités de matières résiduelles récupérées, notamment pour les collectes de porte en porte. Nous avons donc dressé un portrait des différents types de logements rencontrés sur le territoire de la MRC de Portneuf.

Tableau 3. Répartition des types de logements sur le territoire de planification en 2019

Municipalité	Nombre et type de logement du territoire de planification ¹						
	1 ² Logement	2 Logements	3 Logements	4 Logements	5 Logements	6 à 9 Logements	10 et plus Logements
Cap-Santé	1 315	71	7	2	0	4	1
Deschambault-Grondines	843	57	7	10	3	8	2
Donnacoona	2 018	259	41	32	8	8	16
Lac Sergent	221	2	1	0	1	0	0
Neuville	1 596	98	13	5	0	4	1
Pont-Rouge	3 209	159	29	24	3	19	4
Portneuf	1 302	100	28	10	4	0	2
Rivière-à-Pierre	300	17	1	1	0	1	0
Saint-Alban	503	19	3	3	1	0	0
Saint-Basile	1 062	57	9	7	1	3	0
Saint-Casimir	579	37	12	5	0	2	2
Sainte-Christine- d'Auvergne	258	1	0	0	0	0	0
Saint-Gilbert	108	6	0	0	0	0	0
Saint-Léonard-de- Portneuf	455	20	2	2	1	1	0
Saint-Marc-des-Carières	987	100	15	11	2	10	2
Saint-Raymond	3 873	268	36	30	6	10	7
Saint-Thuribe	157	1	0	0	0	0	0
Saint-Ubalde	626	23	9	4	1	0	1
Total	19 412	1 300	214	146	31	70	38

Source : Données compilées selon le sommaire des rôles d'évaluation de 2019

1 Le type de logement correspond à unifamiliale, plex ou multilogement

2 Inclut les condominium (ligne 303), unifamilial (ligne 304), maison mobile (ligne 317) ou autre immeuble résidentiel (ligne 321).

La répartition des chalets, considérés comme étant des résidences saisonnières, a été intégrée dans le tableau suivant qui présente le nombre d'unités d'occupation desservies par la Régie et desservant l'ensemble du territoire.

2.3.3 Nombre d'unités d'occupation

La Régie dessert les résidences des citoyens et tous les commerces de son territoire en collecte d'ordures ménagères et en collecte sélective. C'est pourquoi il est important de dresser un portrait du nombre d'unités desservies. Le tableau suivant nous présente, sous une forme synthétique, le nombre d'unités d'occupation pour chaque type de logement répertorié sur le territoire de planification.

Tableau 4. Nombre d'unités d'occupation de la MRC de Portneuf en 2019

Municipalité	N ^{bre} d'unités d'occupation résidentielles			N ^{bre} d'unités chalet ⁴	N ^{bre} d'ICI ⁵	Total
	Unifamilial ¹	Plex (2 à 9) ²	Multi (10 et +) et condo ³			
Cap-Santé	1 261	196	31	23	34	1 545
Deschambault-Grondines	794	243	20	31	65	1 153
Donnacoona	1 950	860	356	17	36	3 219
Lac-Sergent	210	12	0	100	2	324
Neuveville	1 525	284	34	22	69	1 934
Pont-Rouge	3 073	631	180	64	97	4 045
Portneuf	1 239	344	40	20	28	1 671
Rivière-à-Pierre				175		175
Saint-Alban	454	64	0	134	29	681
Saint-Basile	992	193	1	39	49	1 274
Saint-Casimir	550	142	35	3	34	764
Sainte-Christine-d'Auvergne	205	15	0	159	68	447
Saint-Gilbert	96	12	0	5	17	130
Saint-Léonard-de-Portneuf	421	65	0	106	25	617
Saint-Marc-des-Carières	956	365	20	0	23	1 364
Saint-Raymond	3 454	862	134	658	94	5 202
Saint-Thuribe	133	2	0	7	19	161
Saint-Ubalde	543	94	20	179	41	877
TNO / MRC de Portneuf				250		250
Total MRC	17 856	4 384	871	1 987	730	25 828

Source : Données compilées selon le sommaire des rôles d'évaluation de 2019

¹ Unifamilial : sommaire du rôle d'évaluation 2019, sommation des lignes 502, 514 et 515

² Plex : sommaire du rôle d'évaluation 2019, sommation des lignes 503 à 507

³ Multi et condo : sommaire du rôle d'évaluation 2019, sommation des lignes 501 et 508 à 513

⁴ Nombre d'unités de chalet : sommaire rôle d'évaluation 2019, ligne 316 multiplié par 50 % (6 mois d'occupation/12).

⁵ Nombre d'ICI : sommaire du rôle d'évaluation 2019, sommation des lignes 516 à 520

Le nombre d'habitations pour le « 1 logement » du tableau 3 est différent du nombre d'unifamilials du tableau 4 puisque la valeur du tableau 3 inclut les condominiums. Il est important de ne pas confondre le type de logement et le nombre d'unités d'occupation : 1 multilogement de 10 logements et plus peut comprendre plus de 10, 20, 30 logements et plus équivalant à 10, 20, 30 unités d'occupation et plus. Le lecteur pourrait être confondu par les totaux des deux tableaux précédents.

2.3.4 Projections démographiques

L'Institut de la statistique du Québec (ISQ) a établi les perspectives démographiques des quelques 102 municipalités régionales de comté et territoires équivalents pour les périodes quinquennales comprises entre 2016 et 2041. Selon les données disponibles auprès de l'Institut de la statistique du Québec, le taux de croissance de la population de la MRC de Portneuf (15,2 %) sera supérieur à celui de sa région économique soit la Capitale-Nationale (11,8 %).

Le tableau suivant présente une projection de l'évolution de la population de 2016 à 2041 pour l'ensemble de la MRC de Portneuf. Ces projections doivent donc être interprétées avec prudence. Nous observons, pour cette période, une prévision à la hausse de la population. Tel qu'illustré, la population estimée de la MRC de Portneuf devrait se situer à environ 61 300 habitants en 2041 pour une variation entre 2016 et 2041 de 15,2 %.

Tableau 5. Perspectives démographiques pour la MRC de Portneuf

MRC de Portneuf Population ¹	2016	2021	2026	2031	2036	Évolution (%) 2021-2036
Cap-Santé	3 415	3 712	4 000	4 244	4 453	20,0%
Deschambault-Grondines	2 237	2 319	2 382	2 409	2 424	4,5%
Donnacona	7 254	7 912	8 492	8 926	9 254	17,0%
Lac-Sergent	503	520	527	527	531	2,1%
Neuville	4 410	4 677	4 908	5 096	5 261	12,5%
Pont-Rouge	9 299	9 857	10 373	10 822	11 251	14,1%
Portneuf	3 203	3 240	3 265	3 260	3 226	-0,4%
Rivière-à-Pierre	584	537	501	461	421	-21,6%
Saint-Alban	1 205	1 209	1 204	1 186	1 160	-4,1%
Saint-Basile	2 637	2 696	2 769	2 819	2 848	5,6%
Saint-Casimir	1 432	1 352	1 281	1 216	1 155	-14,6%
Sainte-Christine- d'Auvergne	553	611	656	685	699	14,4%
Saint-Léonard-de- Portneuf	1 117	1 159	1 188	1 207	1 217	5,0%
Saint-Marc-des-Carières	2 919	2 958	2 982	2 975	2 948	-0,3%

MRC de Portneuf Population ¹	2016	2021	2026	2031	2036	Évolution (%) 2021-2036
Saint-Raymond	10 404	10 859	11 231	11 489	11 652	7,3%
Saint-Ubalde	1 414	1 365	1 312	1 253	1 200	-12,1%
Autres municipalités de la MRC (Saint-Gilbert, Saint-Thuribe, TNO)	584	586	593	598	598	2,0%
Total MRC	53 170	55 569	57 664	59 173	60 298	8,5%

Source : Institut de la statistique du Québec (ISQ), Population projetée dans les municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036.

Il est intéressant de noter que la population de 54 401 habitants en 2019 est comprise dans les prévisions 2016-2021 de l'ISQ. L'évolution de la population estimée par l'ISQ est conforme à la population observée en 2019 pour l'ensemble de la MRC. On observe une croissance plus élevée de la population dans les municipalités de Neuville, Pont-Rouge, Donnacona, Cap-Santé et Sainte-Christine-d'Auvergne. Une décroissance de la population est observée dans les municipalités de Portneuf, Saint-Alban, Saint-Marc-des-Carrières, Saint-Casimir, Saint-Ubalde et Rivière-à-Pierre.

2.3.5 Répartition de la population de la MRC de Portneuf par groupe d'âge

Le tableau ci-dessous, réalisé à partir des données de Statistique Canada (recensement de 2016), présente la taille de la population selon les groupes d'âge. On remarque une population sensiblement plus jeune dans les municipalités de Cap-Santé et Pont-Rouge.

Tableau 6. Proportion (%) de la population par groupe d'âge dans la MRC de Portneuf en 2019

Lieu	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans +
Québec	15,8%	10,9%	26,4%	27,6%	11,1%	8,2%
MRC de Portneuf	16,0%	8,4%	24,2%	29,1%	13,4%	8,9%
Cap-Santé	17,5%	7,3%	26,1%	28,9%	13,5%	6,7%
Deschambault-Grondines	15,7%	7,5%	22,6%	32,1%	14,3%	7,8%
Donnacona	15,9%	7,6%	24,6%	27,1%	12,9%	11,9%
Lac Sergent	14,6%	5,3%	25,1%	36,6%	11,3%	7,1%
Neuville	17,3%	8,5%	24,2%	31,3%	13,6%	5,1%
Pont-Rouge	19,2%	9,3%	28,5%	26,5%	10,3%	6,2%
Portneuf	12,7%	8,7%	22,6%	30,4%	16,0%	9,6%
Rivière-à-Pierre	10,9%	8,2%	17,2%	33,9%	19,1%	10,7%

Lieu	0-14 ans	15-24 ans	25-44 ans	45-64 ans	65-74 ans	75 ans +
Saint-Alban	14,0%	7,2%	21,6%	30,9%	15,5%	10,7%
Saint-Basile	15,9%	9,3%	23,3%	29,6%	13,2%	8,8%
Saint-Casimir	11,9%	6,9%	21,5%	28,9%	16,2%	14,7%
Sainte-Christine-d'Auvergne	11,2%	9,5%	20,6%	36,3%	15,6%	6,7%
Saint-Gilbert	13,8%	8,1%	24,2%	30,6%	15,5%	7,7%
Saint-Léonard-de-Portneuf	16,8%	8,7%	23,0%	29,1%	15,2%	7,2%
Saint-Marc-des-Carières	14,5%	8,1%	20,3%	29,2%	13,8%	14,1%
Saint-Raymond	15,0%	9,1%	23,7%	29,3%	13,6%	9,4%
Saint-Thuribe	16,7%	7,3%	21,5%	32,3%	12,2%	10,1%
Saint-Ubalde	13,5%	6,6%	19,2%	30,1%	20,0%	10,5%

Source : Institut de la statistique du Québec, Estimations de la population et Statistique Canada, Estimations de la population (février 2020). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec, 2020.

Le groupe d'âge de 45 ans à plus de 75 ans représente 51,4 % de la population de la MRC de Portneuf, mais ce même groupe ne représente que 46,9 % de la population au niveau du Québec. On est donc en présence d'une population plus vieille que pour la moyenne du Québec.

2.3.6 Description démographique selon le niveau de scolarité

Le tableau qui suit nous donne un aperçu du plus haut niveau de scolarité atteint par la population de 15 ans et plus dans la MRC de Portneuf comparé à celui de la Capitale-Nationale et de tout le Québec. Le niveau de scolarité fait partie des caractéristiques socioéconomiques qui pourraient avoir un impact sur la génération des matières résiduelles.

Tableau 7. Plus haut niveau de scolarité atteint par la population de 15 ans et plus de la MRC de Portneuf comparativement à ceux de l'ensemble du Québec et de la Capitale-Nationale

	Sans diplôme	Diplôme d'études secondaires	Diplôme professionnel	Diplôme d'études collégiales	Diplôme universitaire
Le Québec	19,9%	21,5%	16,9%	17,6%	20,5%
Capitale-Nationale	14,7%	20,6%	17,1%	20,2%	23,7%
MRC de Portneuf	19,5%	22,9%	24,4%	18,6%	12,0%

Source : Statistique Canada, 2016. Recensement de la population de 2016.

2.3.7 Emploi et structure économique

Nous dénombrons 1 365 entreprises et 15 500 emplois dans Portneuf (données du Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2016-2020). Le tableau suivant répartit ces emplois dans les trois principaux secteurs de l'économie. Le secteur primaire représente les domaines de l'agriculture, de l'élevage et de l'exploitation des ressources naturelles, alors que le secteur secondaire est associé aux emplois du secteur manufacturier. Le secteur tertiaire, quant à lui, représente le commerce au détail, l'enseignement, l'hébergement et la restauration ainsi les emplois du secteur de l'administration publique.

On observe au tableau 8 que les secteurs primaire et secondaire du territoire de la MRC de Portneuf sont plus importants que ceux de la province et de la région administrative la Capitale-Nationale.

Tableau 8. Répartition des emplois par secteur d'activité pour la MRC de Portneuf comparativement à ceux de l'ensemble du Québec et de la Capitale-Nationale

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire
Le Québec	2,50%	16,80%	80,70%
Capitale-Nationale	1,30%	12,30%	86,40%
MRC de Portneuf	4,60%	21,90%	73,50%

Source : Statistique Canada, 2016 (secteur primaire : code SCIAN 11 + 21, secteur secondaire : code SCIAN 23 + 31 à 33, secteur tertiaire : 1 – secteur primaire – secteur secondaire).

2.4 Activités économiques de la MRC de Portneuf

Le Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2016-2020 nous renseigne sur l'ensemble de l'activité économique de la MRC de Portneuf. Nous en reproduisons ici les grandes lignes :

- Portneuf est la MRC la plus agricole de la Capitale-Nationale : 41 % des fermes (en 2015), 39 % des revenus agricoles (137 M\$) et 40 % des unités animales (20 159).
- Le secteur manufacturier demeure très important dans la MRC de Portneuf et représente 18 % de l'emploi total en 2016. Les chiffres du secteur sont significativement au-dessus des moyennes régionale et provinciale. Les emplois manufacturiers sont principalement concentrés dans les domaines des métaux, du bois, des minéraux non métalliques et de l'agroalimentaire. L'affectation industrielle dans Portneuf est localisée dans les six parcs industriels du territoire. Ces derniers représentent une superficie totale d'environ 1 000 hectares.
- Le secteur tertiaire est moins représenté que dans la région de la Capitale-Nationale. Ces emplois sont principalement concentrés dans les catégories des commerces au détail, des soins de santé, de l'enseignement, de l'hébergement et de la restauration et finalement de l'administration publique.

- Les plus grands employeurs publics du territoire sont le Centre de santé et de services sociaux (991 employés), la Commission scolaire de Portneuf (836 employés) et le Service correctionnel du Canada (450 employés). L'aluminerie Alcoa de Deschambault est le plus grand employeur privé, avec un peu plus de 500 employés.

Le site Internet de la MRC nous renseigne sur l'ensemble de l'activité économique de la MRC de Portneuf. Nous en reproduisons ici les grandes lignes : « *La MRC de Portneuf est avant tout une région ressource. Son dynamisme économique est dominé par l'activité manufacturière, l'agriculture et le tourisme. L'importance du secteur de la transformation est principalement attribuable aux entreprises liées à la transformation du bois, la première transformation de métaux et aux produits minéraux non métalliques. L'agriculture occupe, pour sa part, une place de premier plan dans l'économie portneuvoise, la MRC s'avérant le territoire le plus agricole de la région de la Capitale-Nationale. Portneuf domine les autres MRC en ce qui a trait au nombre de fermes, à la superficie agricole et à l'importance des revenus générés par l'activité agricole. Enfin, l'industrie touristique constitue un créneau de développement important principalement axé sur les attraits du milieu naturel, les éléments historiques et les sites patrimoniaux que compte le territoire de la MRC de Portneuf.* »

L'agriculture représente une composante majeure de la structure économique régionale et de l'occupation du territoire. La MRC s'avère le territoire le plus agricole de la région de Québec avec quelque 419 fermes en 2015. L'apport de Portneuf en agriculture est en effet considérable pour la région de la Capitale-Nationale. Même si la MRC de Portneuf ne représente que le cinquième du territoire de la Capitale-Nationale, elle compte pour près de la moitié (48,3 %) de la zone agricole permanente comprise sur le territoire de la Capitale-Nationale.

La forêt portneuvoise constitue un atout du territoire, puisqu'il est caractérisé par la grande variété des espèces animales et végétales. La forêt est exploitée pour sa matière ligneuse. On y pratique également la chasse et la pêche de manière récréative. D'autres enfin s'en servent à des fins acéricoles ou de villégiature.

Le secteur manufacturier est responsable du quart des emplois régionaux, ce qui est largement supérieur au pourcentage d'emplois manufacturiers observé dans la région de la Capitale-Nationale et l'ensemble du Québec en 2019. Le secteur de la transformation de produits est caractérisé par l'importance des industries liées à l'exploitation des ressources naturelles, notamment le domaine de la transformation du bois (sciage, pâtes et papiers, placage, palettes), la première transformation de métaux et les produits minéraux non métalliques. La région de Portneuf est desservie par cinq Éco-Parcs industriels (Deschambault-Grondines, Donnacona, Portneuf, Saint-Raymond et Saint-Marc-des-Carières).

Le secteur touristique repose en majeure partie sur les caractéristiques du milieu naturel et les divers éléments historiques et patrimoniaux que compte le territoire de la MRC. Les villégiatures, les activités récréatives de plein air, le tourisme d'aventure, l'écotourisme et l'agrotourisme sont des atouts majeurs du territoire de la MRC de Portneuf pour le secteur

touristique. À cela s'ajoute l'activité touristique engendrée par les richesses naturelles et patrimoniales que l'on retrouve dans la plupart des villages anciens de la MRC de Portneuf.

2.5 Orientations et affectations du territoire au schéma d'aménagement

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) de la MRC de Portneuf est entré en vigueur en mars 2009. Il établit les lignes directrices de l'organisation physique de tout le territoire de la MRC. Cette étape a représenté une occasion unique de revoir les choix d'aménagement retenus dans le schéma de première génération en fonction des nouveaux enjeux caractérisant le territoire régional. Le schéma détermine douze grandes affectations du territoire. Celles-ci visent à traduire les principales intentions de la MRC quant à l'utilisation des différentes parties de son territoire et à leur conférer une vocation dominante.

Les grandes affectations du territoire identifiées au SAD sont les suivantes :

- Urbaine
- Résidentielle rurale
- Industrielle
- Agricole
- Agroforestière
- Forestière
- Forestière et faunique
- Forestière et récréative
- Récréative
- Villégiature
- Conservation
- Utilité publique

Quant aux infrastructures de gestion des matières résiduelles, le schéma nous présente les infrastructures actuelles comme étant les éléments structurants du développement du territoire : lieux d'enfouissement technique (LET) de Neuville, centre régional de traitement des boues de fosses septiques situé au LET de Neuville et Ressourcerie de Portneuf. De plus, le schéma prévoyait un écocentre régional (matériaux secs et encombrants, RDD, métaux, ferrailles, autres).

Comme élément de support, nous retrouvons les installations d'assainissement des eaux usées des différentes municipalités ainsi que leur réseau d'égout.

3 La gestion actuelle des matières résiduelles sur le territoire de planification

Toute la gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf a été confiée à la Régie depuis janvier 2005. Cette dernière prend en charge les tâches de gestion des matières résiduelles et de coordination des équipements régionaux actuels, en plus d'exploiter notamment le lieu d'élimination technique de Neuville.

Les données cumulées pour décrire la gestion actuelle des matières résiduelles sont issues des données compilées par la Régie en 2019. Ces données sont ramenées sur une base au prorata de la population membre de la Régie. La population de la MRC de Portneuf de 54 401 habitants représente 75,78 % de la population totale de 71 781 habitants desservis par la Régie. La Régie calcule chaque année les quotes-parts des municipalités. Pour l'année 2019, la quote-part totale pour les municipalités de la MRC de Portneuf est de 77,04 %.

3.1 Rôle et compétences de la MRC, de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf et des municipalités locales

3.1.1 La MRC

La Loi sur la qualité de l'environnement confère à la MRC l'obligation d'élaborer un plan de gestion des matières résiduelles pour son territoire, de l'adopter et de le réviser tous les sept ans. Elle a, par le fait même, l'obligation de planifier, de fixer des objectifs à atteindre en conformité avec la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de décider des mesures à mettre en place pour en favoriser l'atteinte.

Il n'existe aucun règlement encadrant la gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC.

3.1.2 La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Nous l'avons déjà mentionné, la Régie est composée de 23 municipalités (dont 18 proviennent de la MRC de Portneuf, 4 de la MRC de la Jacques-Cartier, 1 de la MRC de Mékinac) et trois territoires non organisés répartis sur le territoire de trois MRC. Le tableau 9 identifie les membres de la Régie dans chacune des MRC.

Le conseil d'administration est formé d'un délégué par municipalité membre. Chaque délégué au conseil d'administration dispose d'une voix. Le comité exécutif est formé de délégués nommés par le conseil d'administration. Ce comité a pour mandat de conseiller le conseil d'administration sur toute matière relevant de sa compétence.

La Régie est en opération depuis janvier 2005. Ces activités sont déterminées en fonction du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) adopté par la MRC de Portneuf en 2016 et dont l'objectif fondamental est que la seule matière résiduelle éliminée sur son territoire soit le résidu ultime.

Tableau 9. Municipalités membres de la Régie

Municipalités de la MRC de Portneuf	Municipalités de la MRC de La Jacques-Cartier
Cap-Santé	Lac-Saint-Joseph
Deschambault-Grondines	Fossambault-sur-le-Lac
Donnacona	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Lac-Sergent	Shannon
Neuville	
Pont-Rouge	
Portneuf	Municipalité de la MRC de Mékinac
Rivière-à-Pierre	Notre-Dame-de-Montauban
Saint-Alban	
Saint-Basile	
Saint-Casimir	
Sainte-Christine-d’Auvergne	
Saint-Gilbert	
Saint-Léonard-de-Portneuf	
Saint-Marc-des-Carières	
Saint-Raymond	
Saint-Thuribe	
Saint-Ubalde	
TNO / MRC de Portneuf	

Le mandat confié à la Régie concerne les responsabilités suivantes :

1. Élimination des matières résiduelles

Acquérir, établir et exploiter des lieux d’élimination des matières résiduelles ou un système de gestion des matières résiduelles sur le territoire d’une ou de plusieurs des municipalités membres et obtenir des autorités gouvernementales concernées les certificats et autorisations requis par la Loi sur la qualité de l’environnement (L.R.Q., c. Q-2).

2. Enlèvement et transport des matières résiduelles

Organiser, opérer et administrer un service intermunicipal d’enlèvement et de transport des matières résiduelles, y compris un centre de transbordement.

3. Cueillette sélective, transport et traitement des matières recyclables

Organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de récupération, de dépôt, d’entreposage, de réduction, de réemploi, de recyclage, d’utilisation et de vente des matières résiduelles.

4. Enlèvement, transport et traitement des matières organiques

Organiser, opérer et administrer un service intermunicipal d'enlèvement, de transport et de traitement des matières organiques.

5. Gestion des boues

Organiser, opérer et administrer un service intermunicipal d'enlèvement, de transport et de traitement des boues.

Ces informations ont été extraites du site Internet de la Régie: « *Les responsabilités de la Régie sont la gestion et l'exploitation des équipements actuels ainsi que l'octroi et la gestion des contrats des collectes régulières et spéciales pour l'ensemble des municipalités de la MRC. La Régie planifie les besoins et les coûts pour l'implantation de nouveaux équipements et infrastructures sur le territoire de la MRC. Elle décide ainsi, en fonction des orientations et des objectifs du plan, de même que des résultats des analyses besoins-coûts, si elle implante un nouvel équipement dans la MRC. Dans l'affirmative, elle détermine sa localisation, la propriété et identifie son gestionnaire, soit public, privé ou un partenariat.*

La Régie prend en charge les coûts des services qu'elle assume directement comme la gestion et l'exploitation des équipements ainsi que ceux reliés aux services de collecte. L'objectif de la présence même de la Régie est d'assurer aux citoyens un coût uniforme sur le territoire de la MRC pour les services de collectes, de transport et de traitement des matières ainsi que de l'exploitation des équipements. »

3.1.3 Les municipalités locales

Les municipalités visées par le plan de gestion ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre du PGMR. En effet, la MRC planifie alors que les municipalités locales ont la responsabilité de mettre en œuvre les mesures contenues dans le plan. Tel qu'indiqué dans la Loi sur la qualité de l'environnement à l'article 53.24 : « *Un plan de gestion en vigueur lie les municipalités locales dont le territoire est compris dans le territoire d'application du plan.* »

De plus : « *Les municipalités locales liées par le plan de gestion sont tenues de prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre du plan sur leur territoire.* »

« *Elles sont également tenues dans les douze mois suivant l'entrée en vigueur du plan, de mettre leur réglementation en conformité avec les dispositions du plan.* »

Comme les 18 municipalités ainsi que les trois TNO sont membres de la Régie pour la gestion de leurs matières résiduelles, c'est donc cette dernière qui a la responsabilité de la mise en œuvre du PGMR de la MRC de Portneuf.

La Régie a transmis, en 2013, un projet de règlement aux municipalités locales pour encadrer la gestion des matières résiduelles sur leur territoire (heures de sorties des bacs, matières acceptées, contenants acceptés pour la collecte, etc.).

3.2 Organisation des programmes municipaux de gestion des matières résiduelles

3.2.1 Réduction à la source

3.2.1.1 Réduction du gaspillage alimentaire

Une démarche de sécurité alimentaire a débuté dans la MRC de Portneuf en 2017. L'organisme Solidarité citoyenne Portneuf de concert avec la Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf supportent la démarche en collaboration avec diverses entreprises du secteur agricole et agroalimentaire. Plusieurs actions ont été menées sur le territoire de la MRC dont l'objectif est la mise en valeur des aliments invendus et des surplus agricoles. Les sorties de cueillette de surplus dans les champs des producteurs ont permis de rediriger plus de 14 tonnes de fruits et légumes frais par année. Le programme de récupération dans les épiceries a permis de récupérer depuis mars 2021, plus de 5 tonnes d'aliments. Divers ateliers culinaires et de cuisines collectives sont organisés sur le territoire ce qui permet de desservir les personnes plus vulnérables.

3.2.1.2 Programme d'herbicyclage

De la publicité est faite au sujet de l'herbicyclage sur le site Internet de la Régie et sur ses réseaux sociaux ainsi que dans le journal régional le Courrier de Portneuf. L'information est également transmise aux municipalités. De plus, l'herbe et les feuilles sont acceptées dans les écocentres et dans la collecte des matières organiques, mais la Régie privilégie l'herbicyclage et diffuse des informations à ce sujet. Grâce à sa publicité « *Herbicycler, c'est pas compliqué* » que diffuse la Régie sur l'ensemble de son territoire, les citoyens sont directement sensibilisés à l'herbicyclage. Cette publicité indique notamment que : « *Tout le monde gagne à herbicycler, car cela permet de réaliser d'importantes économies pour le transport et le traitement de la matière* ». Par leurs efforts de sensibilisation, la Régie et la MRC de Portneuf mettent une emphase particulière à respecter la hiérarchie des 3RV-E et à transmettre cet objectif aux citoyens qu'ils desservent.

3.2.1.3 Programme « *ICI on recycle +* » de RECYC-QUÉBEC

La Régie a reçu, en 2016, la certification Or « Performance » du programme « *ICI on recycle* ». En 2019, dans le cadre du programme « *ICI on recycle +* » de RECYC-QUÉBEC, la Régie a mis en place une série d'actions afin de favoriser la réduction à la source. La Régie a renouvelé sa certification du programme « *ICI on recycle +* » en 2020.

La MRC de Portneuf envisage de mettre en place le programme « *ICI on recycle +* » de RECYC-QUÉBEC dans ses locaux.

La Régie encourage les entreprises et les municipalités à s'informer et s'engager dans ce programme. Un courriel a été envoyé à chaque directeur général des municipalités, et un lien

a été ajouté au site Web de la Régie permettant d'accéder facilement au programme « ICI on recycle + ».

3.2.1.4 Sensibilisation à la réduction à la source

Une page du site Internet de la Régie est destinée à la promotion de mesures pour la réduction des déchets. La hiérarchie des 3RV est explicite : « *Le principe des 3RV est en fait un moyen très efficace de détourner le maximum de matières résiduelles de l'élimination puisqu'il regroupe des actions qui s'appliquent tous les jours, peu importe où l'on est.* » Sur cette page, dix astuces sont listées afin de diminuer simplement la génération de déchets. La Régie fait paraître également sur ses réseaux sociaux des publications afin de sensibiliser les citoyens à la réduction à la source. En 2020, la Régie a publié des capsules vidéo, dont une spéciale de Noël, visant la promotion de l'achat local et la réduction à la source. La Régie partage ses publications ainsi que ses capsules vidéo aux municipalités locales. Les publications apparaissent également sous forme d'article dans les bulletins municipaux.

3.2.1.5 Économie circulaire

Le projet d'Économie circulaire, Économie circulaire Mauricie plus, est une initiative d'Environnement Mauricie dont l'objectif est de bâtir un réseau d'échanges de matières résiduelles entre les entreprises manufacturières de la région de la Mauricie, incluant la MRC de Portneuf. Les entreprises de la Mauricie et de la MRC de Portneuf sont encouragées et encadrées par des professionnels afin de créer des maillages entre elles. Actuellement, l'initiative a permis d'éviter l'élimination de 192 tonnes² de matières résiduelles.

La Régie a créé depuis l'été 2018 un poste à temps partiel en économie circulaire. En 2021, la gestion de l'économie circulaire relève d'une personne à temps plein à la Régie. Le mandat consiste à bâtir un réseau d'échanges de matières résiduelles entre les entreprises, d'identifier et de prioriser les synergies d'affaires potentielles avec d'autres entreprises, d'optimiser la gestion des matières résiduelles des ICI en proposant de l'accompagnement (audit, caractérisation, certification « ICI on recycle + »), et finalement d'organiser des activités de maillages et de formation.

3.2.1.6 Politique responsable

La Régie a adopté plusieurs politiques à orientation environnementale à savoir :

- Une politique d'approvisionnement écoresponsable
- Une politique d'évènement écoresponsable
- Une politique environnementale de gestion des matières résiduelles et de l'énergie dans ses installations

Ses politiques sont transmises aux municipalités et à la MRC afin de s'en inspirer.

² Donnée provenant de l'industrie secondaire principalement (en particulier les microbrasseries). Tiré d'une présentation d'Environnement Mauricie lors du Midi-réseautage Mauricie organisé par Réseau Environnement, le 21 janvier 2021

3.2.2 Réemploi

3.2.2.1 Bottins des organismes de réemploi

La Régie soutient, depuis de nombreuses années, le réemploi, en plus de faire connaître les différentes organisations et les réseaux sociaux de réemploi. Elle tient à jour un bottin des organismes de réemploi dans une section dédiée sur son site Internet. Pour chacun des organismes, la Régie a identifié les articles acceptés (vêtements et chaussures, meubles, appareils ménagers, articles divers pour la maison), facilitant ainsi la gestion des citoyens.

De plus, sur ses réseaux sociaux et son site Internet, la Régie partage plusieurs astuces et conseils sur le réemploi.

3.2.2.2 La Ressourcerie de Portneuf

La Ressourcerie de Portneuf est un partenaire important de la Régie pour l'atteinte des objectifs de réemploi. Créée en 1998, la Ressourcerie est une entreprise d'économie sociale, qui se spécialise d'abord dans la collecte de vêtements, d'articles de maison et dans la cueillette sur appel de meubles.

La Ressourcerie organise des comptoirs d'aide, d'ouvrirs et autres points de collecte pour récupérer les articles usagés de la région. Les articles sont triés et remis en état dans l'objectif de les revendre pour une seconde utilisation. Lors de la période des fêtes, les profits des ventes permettent d'offrir de l'aide alimentaire aux familles dans le besoin de la région.

La Ressourcerie dispose d'un magasin-entrepôt de meubles usagés à Saint-Marc-des-Carières. Le magasin offre à sa clientèle des meubles et électroménagers provenant de dons qui ont été vérifiés et restaurés. Les articles sont divers et possèdent souvent une forte valeur patrimoniale (table ancienne, coffre, machine à coudre à pédale, vieux piano).

Lors de la période des fêtes, la Ressourcerie collabore avec le Kiosque de Noël pour offrir une seconde vie aux jouets. Les jouets sont recueillis et restaurés à l'année à la Ressourcerie de Portneuf. Le Kiosque de Noël, présent durant une période de quatre semaines avant Noël, permet de sensibiliser les citoyens de la région à l'achat local et de seconde main. Les clients y trouvent une diversité d'articles allant des jouets pour les plus petits, aux consoles de jeu jusqu'aux décorations de Noël. Le montant accumulé lors des ventes est partagé entre les organismes partenaires.

En 2020, la Ressourcerie de Portneuf a permis de collecter 304 tonnes d'articles dont une grande majorité qui s'est retrouvée sur les planchers du magasin-entrepôt pour être revendue.

La Ressourcerie est porteuse, en partenariat avec la Régie, du projet d'économie circulaire d'Environnement Mauricie dans la MRC de Portneuf.

3.2.3 Collecte sélective des matières recyclables

La Régie a mis en œuvre un programme de collecte des matières recyclables pour desservir l'ensemble des secteurs résidentiel et commercial de son territoire. La collecte a lieu toutes les deux semaines avec des bacs roulants obligatoires pour toutes les résidences. La collecte est une collecte entièrement mécanisée et les bacs de récupération de 360 litres sont fournis par la Régie (maximise le volume de recyclage à recueillir). Nous retrouvons donc pour desservir le secteur résidentiel des bacs de 360 litres et de 1 100 litres pour desservir certaines unités. La Régie est propriétaire des contenants de collecte (à l'exception des contenants de 1 100 litres). Pour les multilogements, des conteneurs sans frais sont proposés en fonction de leurs besoins.

Des dépliants et fiches informatives sont remis à chaque nouvel arrivant lors de la livraison des bacs à matières recyclables et matières organiques (fournis gratuitement). Pour évaluer la performance de la collecte sélective, les tonnages sont compilés chaque année et un taux de diversion est calculé. Le bilan de performance est présenté dans le rapport annuel de la Régie qui est aussi disponible sur le site Internet de la Régie.

Pour desservir le secteur ICI, la Régie utilise également des bacs de 360 litres, 1 100 litres, et des conteneurs de 2, 4, 6 et 8 verges cubes. Chacune des municipalités de la MRC fait parvenir, sur une base annuelle, une liste de tous les ICI de son territoire afin qu'ils soient desservis par le système de collecte de la Régie. Les bacs roulants et les conteneurs sont fournis gratuitement aux ICI par la Régie, ce qui favorise l'utilisation de ceux-ci. C'est ainsi que l'ensemble des ICI du territoire de planification est desservi par une collecte porte-à-porte des matières recyclables.

Pour réduire les frais de collecte et maximiser le volume de matières recueillies avec la collecte des matières recyclables, la Régie privilégie plutôt de fournir des bacs et des conteneurs supplémentaires pour ceux qui génèrent plus de matières. Cependant, un service de collecte hebdomadaire est aussi offert pour certains ICI qui ont absolument besoin d'une collecte chaque semaine.

Des conteneurs semi-enfouis sont installés dans quelques municipalités selon leurs besoins et leur budget. La collecte de ce type de conteneur est permise dans le devis actuel et sera permise dans les prochains devis. Ce type d'équipement requiert de l'affichage, de la sensibilisation et de la surveillance.

Les matières recueillies par la collecte sélective sont transportées par l'entrepreneur au centre de transbordement du Complexe environnemental de Neuville. Avant le 1^{er} mai 2020 les matières étaient par la suite acheminées au Centre de tri de Gaudreau Environnement à Victoriaville, mais actuellement, elles sont envoyées à Récupération Environnement Frontenac inc. de Thetford Mines (entente de 5 ans convenue avec la Régie, soit de 2020 à 2025).

Le contrat de collecte et transport pour l'année 2021 est assuré par Sani-Terre et se termine le 31 décembre 2021. La Régie a fait l'acquisition de ses propres camions pour la collecte latérale. À partir de 2022, seulement les contrats de collecte à chargement frontal seront attribués à des collecteurs privés. L'entreprise Villeco a remporté l'appel d'offres pour la collecte en chargement frontal qui devrait débuter en janvier 2022 pour une durée de 3 ans. Les matières recyclables, organiques et les déchets y seront collectés. À partir de 2022, toutes les collectes à chargement latéral se feront avec les camions de la Régie. Le coût total de la collecte sélective pour 2019 s'est élevé à 1 277 515 \$ pour les municipalités de la MRC de Portneuf desservies par la Régie. Le tableau qui suit est un portrait du nombre d'unités desservies en 2019. C'est une estimation selon les données des sommaires des rôles d'évaluation de 2019 et du nombre d'ICI collectés en 2019 par la Régie. Ce nombre d'unités comprend le nombre d'unités d'occupation résidentielle, le nombre de chalets et le nombre d'ICI.

Tableau 10. Estimation du nombre d'unités desservies par la collecte des matières recyclables en 2019

Municipalité	N ^{bre} de portes desservies
Cap-Santé	1 498
Deschambault-Grondines	1 068
Donnacoona	2 608
Lac-Sergent	424
Neuville	1 823
Pont-Rouge	3 670
Portneuf	1 542
Rivière-à-Pierre	689
Saint-Alban	816
Saint-Basile	1 255
Saint-Casimir	680
Sainte-Christine-d'Auvergne	585
Saint-Gilbert	128
Saint-Léonard-de-Portneuf	707
Saint-Marc-des-Carières	1 241
Saint-Raymond	5 753
Saint-Thuribe	172
Saint-Ubalde	1 063
TNO / MRC de Portneuf	525
Total MRC	26 247

Source : Données des sommaires d'évaluations et ajout des ICI collectés par la Régie.

3.2.4 Récupération des résidus domestiques dangereux

Depuis déjà quelques années, le gouvernement du Québec oblige les producteurs ou les premiers importateurs de certains produits à mettre en place un système de récupération pour les produits qu'ils mettent en marché. Ce principe est appelé « Responsabilité élargie des producteurs (REP) ». Parmi ces produits, nous retrouvons (1) les produits électroniques; (2) les piles et les batteries; (3) les lampes au mercure; (4) les peintures et leurs contenants; (5) les huiles, les liquides de refroidissement, les antigels, leurs filtres, leurs contenants et d'autres produits assimilables.

Pour desservir ses membres, la Régie offre l'opportunité aux citoyens de la MRC de se départir de ces matières ainsi que de leurs résidus domestiques dangereux (RDD) tout au long de l'année grâce à son réseau d'écocentres. La Régie est dotée d'un réseau de six écocentres et deux microécocentres sur son territoire. La Régie avait, en 2013, déjà ouvert trois écocentres : l'un à Neuville, situé sur les installations du lieu d'enfouissement technique, et deux autres à Saint-Raymond et Saint-Alban. En 2014, la Régie a ouvert deux nouveaux écocentres afin d'augmenter la participation citoyenne. Ces nouvelles installations sont situées à Rivière-à-Pierre et à Saint-Ubalde. Deux microécocentres s'ajoutent au réseau de la Régie, l'un situé à Notre-Dame-de-Montauban ouvert en 2013, l'autre à Deschambault-Grondines ouvert depuis le 1^{er} juin 2017. L'ouverture de ces deux microécocentres et de ceux situés à Rivière-à-Pierre et à Saint-Ubalde est saisonnière. Un nouvel écocentre a vu le jour en 2019 à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Par ailleurs, ce nouvel écocentre ne se trouve pas sur le territoire d'application du présent PGMR. Par ailleurs, tous les citoyens membres de la Régie ont accès à l'ensemble des écocentres de la Régie (dont celui de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier).

En tout, les citoyens bénéficient de huit installations leur offrant la possibilité de récupérer leurs RDD sur une base annuelle. De plus, les citoyens peuvent se départir de leurs RDD dans certains commerces, quincailleries et garages municipaux du territoire. Les municipalités ou organisations peuvent également s'inscrire pour devenir un point de dépôt pour les piles et batteries usagées.

Plusieurs communications sont faites auprès des citoyens et ICI pour informer les citoyens sur les services de récupération offerts par la Régie via : site Internet, bulletins municipaux, journaux régionaux, pages Facebook municipales, babillards électroniques, etc. La Régie encourage la récupération des piles usées dans les écoles de la région. Les étudiants participent à la collecte en rapportant les piles et en les plaçant dans un bac de récupération (fourni par Appel à Recycler). Les piles sont aussi récupérées dans les écocentres.

3.2.5 Collecte des encombrants

Deux fois par année, il y a une collecte spéciale des matières résiduelles. On la nomme la collecte des encombrants. Les encombrants sont les articles volumineux ou lourds tels les meubles, les articles de ménage, les appareils électriques, les fournaies, les sommiers et matelas, les lits, les réservoirs d'eau chaude, les tapis ou tout autre objet non recyclable ne

pouvant être ramassé lors de la collecte régulière. Les coûts associés à ces collectes d'encombrants sont inclus dans les coûts de collecte, transport et traitement des ordures ménagères. Depuis 2021, c'est la Régie qui prend en charge la collecte des encombrants avec ses propres camions.

3.2.6 Récupération des appareils contenant des gaz réfrigérants

Les appareils ménagers et de climatisation contenant des gaz réfrigérants ainsi que les cuisinières, fours, lave-vaisselle, machines à laver et sèche-linge sont assujettis à la responsabilité élargie des producteurs (REP). Depuis le 29 mars 2021, c'est l'organisme GoRecycle Canada inc. qui est désigné en tant qu'organisme de gestion reconnu (OGR) pour la prise en charge des appareils ménagers et de climatisation. L'organisme s'occupe de contacter directement les municipalités pour s'entendre sur le service offert.

Les appareils contenant des gaz réfrigérants sont récupérés par apport volontaire aux écocentres, ce qui permet d'assurer la récupération des mousses isolantes et la récupération sécuritaire du gaz contenu dans le système de réfrigération causant une destruction de la couche d'ozone. De plus, le métal est récupéré à des fins de réutilisation. En 2019, ce sont environ 1 468 appareils qui ont été ainsi valorisés. Grâce à ce programme, la Régie a permis d'éviter le rejet de 1 410 tonnes équivalent CO₂ dans l'atmosphère.

3.2.7 Collecte des matières organiques

3.2.7.1 Les résidus verts (herbes et feuilles)

Tel qu'indiqué dans le calendrier des collectes publié par la Régie, il y a une collecte au printemps et trois collectes à l'automne lors desquelles les citoyens peuvent se départir des herbes et feuilles en les déposant en bordure de rue. Lors de ces collectes, les contenants acceptés sont le bac brun et les sacs de papier. L'utilisation de sacs de plastique est interdite. Les citoyens peuvent également les acheminer à un des six écocentres de la Régie et aux deux microécocentres.

3.2.7.2 Collecte de sapins

En janvier, une collecte spéciale de sapins est organisée dans chacune des municipalités de la MRC. Les citoyens peuvent ainsi se débarrasser écologiquement de leur arbre naturel. Cette collecte a été instaurée dans le but de réduire le volume de déchets voués à l'élimination. Les sapins récupérés sont transformés en copeaux et servent à la valorisation énergétique.

Les sapins peuvent aussi être apportés aux écocentres de Neuville, de Saint-Raymond, de Sainte-Catherine et de Saint-Alban.

3.2.7.3 Collecte des matières organiques (bac brun)

En 2012, une étude a été réalisée en vue de l'implantation de la collecte des matières organiques. Pour donner suite à l'étude de 2012, la Régie mettait en œuvre son programme de collecte à trois voies visant le recyclage des matières organiques en 2013. La Régie a distribué des bacs de 240 litres et un petit bac de cuisine à tout le secteur résidentiel de 6 logements et moins desservi par le service de collecte porte-à-porte des déchets, incluant les résidences secondaires. Cette collecte porte-à-porte de matières organiques accepte les résidus de cuisine ainsi que les résidus de jardin, les herbes et les feuilles.

Un service de collecte des matières organiques a été proposé aux multilogements sur base volontaire. Cependant, peu de multilogements de 7 logements et plus participent à la collecte des matières organiques. Depuis 2016, le service est également offert aux ICI qui veulent implanter la collecte des matières organiques. Les ICI bénéficient d'un service-conseil personnalisé avec le personnel de la Régie. Lors de l'implantation du bac brun, la Régie a ciblé les plus gros générateurs de matière organique du secteur ICI, à savoir les épiceries et les restaurants. En 2019, ce sont 91 ICI qui participent à la collecte des matières organiques. La collecte pour les ICI se fait chaque semaine durant toute l'année. Parmi ces 91 ICI, on y retrouve :

- 23 Restaurants
- 21 Écoles et garderies/CPE
- 12 Épiceries et marchés publics
- 9 Transformateurs alimentaires (boulangeries, boucheries, microbrasseries, etc.)
- 7 Serres et centres jardin
- 7 Campings et chalets locatifs
- 3 Hôtels et gites
- 9 de catégorie autres.

Depuis 2021, la collecte et le transport des matières organiques sont effectués à l'interne par la Régie pour la collecte en chargement latéral, la collecte en chargement frontal s'effectuant par l'entrepreneur. En 2019, le service de collecte et de transport était réalisé par Service Matrec (GFL). Les matières organiques transitent par la nouvelle plateforme de transbordement de la Régie (construction en 2021). Le coût total pour la collecte et le traitement des matières organiques pour 2019 s'est élevé à 1 133 258 \$ pour les municipalités de la MRC de Portneuf desservies par la Régie. Les matières sont envoyées vers la plateforme de compostage d'Englobe (Saint-Henri-de-Lévis).

Le tableau qui suit nous indique le nombre d'unités desservies en 2019 selon les données fournies par la MRC. Les données sont issues du formulaire 2019 pour le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles. Les portes desservies correspondent uniquement aux logements de 1 à 5 unités. Les multilogements et les ICI y sont exclus.

Tableau 11. Nombre d'unités d'occupation résidentielles desservies par la collecte des matières organiques en 2019

Municipalité	N ^{bre} de portes desservies (1-5 logements)
Cap-Santé	1 370
Deschambault-Grondines	917
Donnacona	2 345
Lac-Sergent	413
Neuville	1 647
Pont-Rouge	3 357
Portneuf	1 355
Rivière-à-Pierre	591
Saint-Alban	692
Saint-Basile	1 135
Saint-Casimir	597
Sainte-Christine-d'Auvergne	497
Saint-Gilbert	110
Saint-Léonard-de-Portneuf	619
Saint-Marc-des-Carières	1 072
Saint-Raymond	4 889
Saint-Thuribe	146
Saint-Ubalde	896
TNO / MRC de Portneuf	n/d
Total MRC	22 648

Source : Formulaire 2019 complété par la MRC de Portneuf pour le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles.

Actuellement, la collecte s'effectue une fois par mois en période hivernale (décembre à mars) et toutes les semaines en période estivale (mi-avril à mi-novembre) selon le calendrier établi par la Régie pour chaque municipalité. La collecte pour desservir les ICI s'effectue chaque semaine pour les ICI qui ont besoin d'une collecte hebdomadaire du bac brun ou de conteneur à chargement avant à matières organiques.

3.2.8 Valorisation des boues municipales

Un des principaux objectifs de la nouvelle Politique de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2019-2024 concerne la valorisation des matières organiques. En effet, le gouvernement a fixé à 60 % l'objectif de valorisation des matières organiques, cela inclut les boues organiques putrescibles d'origines industrielles et municipales. Or, les boues

municipales sont composées des boues issues des usines de traitement ainsi que des boues de fosses septiques. Les boues de fosses septiques proviennent des installations septiques de chaque résidence, commerce ou industrie de la MRC non desservis par un réseau d'égout municipal.

Une demande est adressée chaque année aux municipalités afin d'obtenir des informations concernant le tonnage des boues issues de la vidange des étangs d'épuration municipaux ainsi que le type de valorisation des boues municipales sur leur territoire. La MRC compile ces informations dans un registre.

3.2.8.1 Boues des usines de traitement municipales

Dépendamment de leur conception, la vidange de ces étangs s'effectue sur une base de 5 à 10 ans. Le moment de leur vidange est donc très aléatoire pour les municipalités membres de la MRC de Portneuf. Nous avons inventorié les étangs ayant subi une vidange et une valorisation de ces boues en 2019. Au total, 585 tonnes humides de boues ont été acheminées dans un centre de traitement à des fins de valorisation agricole ou de compostage. Aucune de ces boues municipales n'a été éliminée.

La MRC devra sensibiliser les municipalités à valoriser ces boues lors de leur vidange et d'en informer la Régie afin de comptabiliser ces quantités et valider l'atteinte de l'objectif de 60 % de traitement de matières organiques d'ici 2023.

3.2.8.2 Boues d'installation septiques

En demandant à la Régie de prendre en charge la collecte et le traitement des boues d'installations septiques, en 2013, la MRC de Portneuf a mis de l'avant le contrôle de la vidange sur tout son territoire. La Régie procède donc à la vidange et au traitement des installations pour 17 municipalités de la MRC selon la fréquence prescrite dans la réglementation environnementale en vigueur (Q-2, r.22) (Q.2, r.22). La municipalité de Saint-Ubalde prend en charge elle-même la collecte sur son territoire. La Régie a retenu la méthode de la vidange sélective. Le camion de vidange sélective sépare les boues solides de la fosse à 95 % et renvoie exclusivement le liquide ainsi filtré à l'intérieur de l'installation afin de conserver la flore bactérienne. Cette méthode est avantageuse parce qu'elle évite le transport et le traitement inutile de ce volume d'eau. Il est donc normal de retrouver une importante quantité d'eau dans l'installation, étant donné le type de vidange retenu. Cependant, si les eaux sont trop sales parce que l'installation n'a pas été vidangée depuis très longtemps, l'entrepreneur procède à une vidange complète. Dans le cas d'une fosse de rétention ou d'un puisard, l'entrepreneur effectue toujours une vidange complète. Pour traiter les boues d'installations septiques, la Régie a construit une usine régionale sur le site de son Complexe environnemental de Neuville.

Les boues sont déshydratées jusqu'à une siccité aux alentours de 40 %. Elles servent à la valorisation agricole ou sont transformées en compost. Le filtrat, quant à lui, est traité à même l'usine de traitement du lixiviat du lieu d'enfouissement de la Régie. Au total, pour

l'année 2019, c'est 494 tonnes métriques de boues déshydratées qui ont été valorisées. Parmi cette quantité, 460 tonnes ont été valorisées par le secteur agricole, et en hiver puisque les conditions hivernales ne permettent pas l'épandage de boue, 34 tonnes ont été valorisées à la plateforme de compostage d'Englobe (anciennement GSI Environnement), à Saint-Henri de Lévis.

Les territoires non organisés (TNO) de la MRC de Portneuf comptent 211 fosses septiques. En 2021, un projet pilote de collecte des boues de fosses septiques est organisé par la MRC de Portneuf, en collaboration avec la Régie de Portneuf. Le service est sur base volontaire, et les propriétaires peuvent décider d'avoir recours à un autre entrepreneur. Cependant, ils doivent respecter la réglementation environnementale en vigueur (Q-2, r.22) obligeant une vidange des installations aux quatre ans.

Pour la municipalité de Saint-Ubalde, la collecte des boues de fosses septiques est réalisée selon la fréquence prescrite dans la réglementation environnementale en vigueur (Q-2, r.22). Les boues collectées sont acheminées aux installations de la Régie à Neuville pour y être déshydratées.

Le tableau suivant nous indique le nombre de vidanges effectuées pour chacune des municipalités en 2019.

Tableau 12. Nombre de vidanges effectuées en 2019 par municipalité

Municipalité	N ^{bre} de vidanges annuelles
Cap-Santé	208
Deschambault-Grondines	308
Donncona	54
Lac-Sergent	182
Neuville	595
Pont-Rouge	637
Portneuf	99
Rivière-à-Pierre	210
Saint-Alban	133
Saint-Basile	263
Saint-Casimir	130
Sainte-Christine-d'Auvergne	215
Saint-Gilbert	54
Saint-Léonard-de-Portneuf	162
Saint-Marc-des-Carières	54

Municipalité	N ^{bre} de vidanges annuelles
Saint-Raymond	1 704
Saint-Thuribe	49
Saint-Ubalde	n/d
TNO / MRC de Portneuf	n/d
Total MRC	5 057

Source : Nombre de fosses vidangées année 2019, données de la Régie de Portneuf

3.2.9 Résidus de construction, rénovation, démolition (CRD)

Depuis 2007, la Régie a implanté six écocentres sur son territoire soit à Neuville, Saint-Raymond, Saint-Alban, Saint-Ubalde, Rivière-à-Pierre et à Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et a autorisé l'implantation de deux microécocentres à Notre-Dame-de-Montauban et à Deschambault-Grondines afin de permettre à ces municipalités d'offrir un service de proximité à leurs citoyens.

Par défaut, les citoyens doivent trier leurs matériaux CRD (construction, rénovation et démolition) aux écocentres, aux fins de récupération. Les entrepreneurs doivent obligatoirement transiter par le centre de tri des CRD du Complexe environnemental de Neuville. Le service est ouvert à toutes les entreprises de la MRC de Portneuf, moyennant des frais d'utilisation. Il est possible de louer des conteneurs pour la récupération des rebuts de CRD auprès des entrepreneurs en collecte et d'autres entreprises. Les liens des sites web de ces entreprises ont été ajoutés au site Web de la Régie. Les conteneurs sont acheminés par la suite à l'écocentre de Neuville où les matériaux seront triés et séparés pour être récupérés. Tous les conteneurs desservant les ICI sont déversés sur la plate-forme de tri couverte pour être traités, ce qui maximise les quantités de matières pouvant être récupérées.

La Régie a ouvert l'écocentre de Neuville afin d'offrir aux citoyens, commerces, industries et institutions des municipalités membres un service leur permettant de se départir de leurs objets encombrants, débris de construction et de rénovation, résidus verts, matières recyclables, etc. Cela augmente le potentiel de récupération des matières recyclables ou valorisables et il permet le réemploi d'une grande variété d'objets. Jusqu'à 80 % des matières qui sont acheminées à l'écocentre sont recyclées, réutilisées ou valorisées.

Des matériaux comme le béton, l'asphalte et les bardeaux d'asphalte sont valorisés sur le site du lieu d'enfouissement technique comme structurants pour les fondations de chemin et d'autres usages conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.10 Centre de traitement des sols souillés

L'entreprise SolNeuf, située au complexe environnemental de Neuville, est le résultat d'un partenariat entre une entreprise privée du milieu de l'environnement et la Régie. C'est un

centre de traitement pour les sols souillés par des hydrocarbures légers tels l'essence, l'huile à chauffage et le carburant diesel. Ces sols proviennent généralement de propriétés ayant été affectées par des fuites de réservoirs enfouis ou des déversements de carburant. Le traitement des sols s'effectue par bioventilation et les sols ainsi décontaminés sont utilisés au LET comme matériel de recouvrement journalier.

3.2.11 Collecte des ordures ménagères

Sur le territoire desservi par la Régie, dont toutes les municipalités de la MRC de Portneuf, les ordures ménagères, déposées dans des bacs roulants, sont ramassées une fois par deux semaines sur une base annuelle. Lors des journées de collecte normales, seules les matières déposées dans le bac font l'objet de la collecte. Par contre, lors des journées de collecte des déchets jumelées avec la collecte des encombrants, toutes les matières, y compris celles déposées à côté du bac, sont ramassées. Le contrat de Service Matrec (GFL) pour la collecte et le transport des matières résiduelles s'est terminé le 31 décembre 2020. La Régie a octroyé à Sani-Terre Environnement le contrat de collectes des déchets et des matières recyclables pour l'année 2021. La Régie a fait l'acquisition de ses propres camions pour effectuer les collectes à chargement latéral. Dès 2022, la Régie prévoit effectuer elle-même l'ensemble des collectes sur son territoire, mis à part les collectes des conteneurs nécessitant des levées par des camions à chargement frontal. Les collectes à chargement frontal, à savoir la collecte des déchets, des matières recyclables et des matières organiques, s'effectuent par un entrepreneur privé (Villéco) pour une durée de 3 ans (de 2022 à 2025).

Le bac roulant servant à la collecte des déchets appartient au propriétaire de la résidence. Il est de la responsabilité du propriétaire de se procurer un bac conforme. La couleur recommandée est le gris foncé ou noir, mais pour ceux et celles qui possèdent déjà un bac roulant d'une autre couleur, celui-ci est accepté.

3.3 Activités de communication et de sensibilisation

3.3.1 MRC de Portneuf

Sur le site Internet de la MRC, nous retrouvons, dans l'onglet « Aménagement du territoire », un onglet « Gestion des matières résiduelles » dans lequel nous pouvons y lire : « *La MRC a fait le choix de confier l'ensemble de la gestion des matières résiduelles provenant de son territoire à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, créée en 2005 suite à l'élaboration du premier PGMR de la MRC. La Régie est responsable de l'organisation, de l'opération et de l'administration des différents services offerts. Elle exerce également un rôle important en matière d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès des citoyens des municipalités membres.* »

La MRC s'en remet donc à la Régie pour toutes les activités de communication relativement à la gestion des matières résiduelles.

3.3.2 Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

La Régie élabore chaque année un plan de communication. Ce plan comprend l'ensemble des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation que la Régie entend réaliser. Au cours des années, la Régie a su développer son réseau de communication en mettant à profit plusieurs médias comme le journal régional, la télévision communautaire, les médias sociaux et les journaux municipaux.

La Régie possède également un site Internet très complet et mis à jour régulièrement. Ce site nous présente les différentes modalités des programmes mis de l'avant par la Régie. Le site possède également une section Questions fréquentes (FAQ). Le site Internet présente des listes de matières acceptées et de matières refusées des différents programmes, que ce soit la collecte des matières recyclables, des matières organiques et des matières destinées à l'écocentre.

La Régie produit des articles sur la gestion des matières résiduelles qu'elle transmet aux municipalités pour publication et diffusion dans leurs différents véhicules de communication.

Le site Internet de la Régie intègre maintenant un outil de communication. Toutes les requêtes des citoyens et des entreprises peuvent être complétées via des formulaires électroniques. Les services inclus sont :

- demande d'un bac roulant (matières recyclables/matières organiques),
- demande de conteneur à matières recyclables,
- demande de prêt de bacs roulants pour les événements,
- demande de vidange d'une fosse septique résidentielle,
- maintenance et réparation,
- matières résiduelles non ramassées.

De plus, le site Internet dispose d'un nouvel outil en ligne permettant de trouver l'horaire de collecte, et localiser l'écocentre le plus près de son domicile. Des capsules vidéo informant sur le fonctionnement des écocentres sont disponibles sur le site Internet et la page Facebook.

Dû à la pandémie Covid-19 et aux consignes sanitaires qui y sont associées, les activités de sensibilisation en contact direct avec la population ont dû être mises en pause. Cependant, en temps normal, la Régie organise des journées portes ouvertes au cours desquelles les citoyens peuvent participer à une visite guidée des installations en autobus. Elle propose également des formations pour le jeune public dans les écoles. Ces visites prennent la forme de journée de sensibilisation sur le tri pour les enfants. Dépendamment du budget disponible, une patrouille verte est organisée l'été. La patrouille verte a le mandat de sensibiliser les citoyens à une bonne gestion des matières résiduelles. Cette équipe est présente dans les camps de jour, événements et festivals, marchés publics, etc. La patrouille s'occupe aussi de faire des visites porte-à-porte dans les résidences pour sensibiliser les citoyens à l'importance de bien faire le tri.

3.3.3 Municipalités locales

La grande majorité des municipalités de la MRC possède un moyen de communication pour informer les citoyens via des journaux municipaux, des bulletins, page Facebook ou autres dépliant informatifs permettant d'informer la population sur différents sujets municipaux.

Toutes les municipalités possèdent également un site Internet contenant une foule d'informations sur les modes de gestion des matières résiduelles de leur municipalité et surtout l'horaire de chacune des collectes.

4 Les intervenants en gestion des matières résiduelles

Vous trouverez dans le tableau qui suit une liste des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles desservant le territoire de la MRC de Portneuf. Bien qu'assez complète, cette liste ne se veut pas exhaustive.

Tableau 13. Liste des intervenants en gestion des matières résiduelles desservant le territoire de planification (mis à jour en 2021)

MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES	NOM DE L'ORGANISME	LOCALISATION
Déconstruction écologique et vente de matériaux usagés	Matériaux récupérés de Portneuf	Saint-Casimir
Récupération et distribution des surplus alimentaires	Table de concertation en sécurité alimentaire de Portneuf	Saint-Basile
	Solidarité citoyenne de Portneuf	Portneuf
Récupération et recyclage de métaux	Lamothe Pièces d'auto	Neuveville
	Garage Gilles Hamel	Saint-Raymond
	Garage Lucien Voyer	Saint-Raymond
	Garage R&L Pièces d'autos	Saint-Gilbert
Traitement des boues	RRGMRP	Neuveville (Complexe environnemental)

MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES	NOM DE L'ORGANISME	LOCALISATION
Récupération de meubles	Ressourcerie de Portneuf	Saint-Marc-des-Carières
	Grenier des trouvailles	Pont-Rouge
	S.O.S. Accueil	Saint-Raymond
	Comptoir des Aubaines	Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
	Ouvroir de Donnacona	Donnacona
	Comptoir Occasions	Notre-Dame-de-Montauban
Appareils ménagers	Entraide Saint-Casimir	Saint-Casimir
	Comptoir des Aubaines	Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
	Ouvroir Donnacona	Donnacona
	Les Trouvailles de Line	Neuville
	S.O.S. Accueil	Saint-Raymond
	Grenier des trouvailles	Pont-Rouge
	Ressourcerie de Portneuf	Saint-Marc-des-Carières
Textiles	Ressourcerie de Portneuf	Saint-Marc-des-Carières
	Vestiaire du couvent de Deschambault	Deschambault-Grondines
	Ouvroir Donnacona	Donnacona
	Comptoir Partage	Saint-Basile
	Entraide Saint-Casimir	Saint-Casimir
	S.O.S. Accueil	Saint-Raymond
	Grenier des trouvailles	Pont-Rouge

MATIÈRES RÉSIDUELLES VALORISÉES	NOM DE L'ORGANISME	LOCALISATION
	Comptoir des Aubaines	Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
	Comptoir Occasions	Notre-Dame-de-Montauban
	Les Trouvailles de Line	Neuville
Gestion des matières résiduelles	RRGMRP	Neuville (Complexe environnemental)
Matières diverses en provenance du réseau d'écocentres	RRGMRP	Neuville Rivière-à-Pierre Saint-Alban Saint-Raymond Saint-Ubalde Saint-Catherine-de-la-Jacques-Cartier Notre-Dame-de-Montauban Deschambault-Grondines
Déchets biomédicaux (destruction par micro-ondes)	DBM Environnement	Saint-Raymond

5 Recensement des diverses installations de gestion des matières résiduelles

5.1 Installations impliquées dans le traitement des matières résiduelles du territoire de planification

Cette section présente un recensement des installations de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles tant privées que publiques qui sont impliquées dans le traitement des matières résiduelles issues du territoire de planification.

Nous pouvons donc constater que l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Portneuf passe entre les mains des différentes installations et services de la Régie. Cela inclut toutes les matières générées par le secteur résidentiel et par le secteur ICI (industries, commerces et institutions), à l'exception des matières organiques qui sont traitées au centre de compostage d'Englobe (anciennement GSI Environnement), situé à Saint-Henri-de-Lévis. Une portion des résidus de CRD est acheminée vers le centre de tri d'AIM Éco-centre à Saint-Augustin-de-Desmaures.

La MRC offre donc, autant à ses citoyens qu'à ses commerces, tous les services de récupération et de valorisation nécessaires afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale. Vous trouverez dans les tableaux qui suivent le recensement des installations de traitement.

Quant au volet élimination, les matières résiduelles sont éliminées au lieu d'enfouissement technique de Neuville qui a une capacité annuelle maximale de 75 000 tonnes et une durée de vie estimée à 30 ans.

Tableau 14. Les installations de traitement des matières résiduelles (mis à jour en 2021)

Installation	Exploitant	Localisation
Centre de traitement des boues de fosses septiques	RRGMRP	Neuville (complexe environnemental)
Centre de transbordement pour les matières recyclables	RRGMRP	Neuville (complexe environnemental)
Centre de transbordement pour les matières organiques	RRGMRP	Neuville (complexe environnemental)
Écocentre Neuville	RRGMRP	Neuville
Écocentre Saint-Raymond	RRGMRP	Saint-Raymond
Écocentre Saint-Alban	RRGMRP	Saint-Alban
Écocentre Saint-Ubalde	RRGMRP	Saint-Ubalde

Installation	Exploitant	Localisation
Écocentre Rivière-à-Pierre	RRGMRP	Rivière-à-Pierre
Écocentre Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	RRGMRP	Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Microécocentre Notre-Dame-de-Montauban	Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	Notre-Dame-de-Montauban
Microécocentre Deschambault-Grondines	Municipalité de Deschambault-Grondines	Deschambault-Grondines
Centre de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	RRGMRP	Neuville (complexe environnemental)
Centre de tri de résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)	AIM Éco-centre	Saint-Augustin-de-Desmaures
Centre de traitement des sols	SolNeuf	Neuville (complexe environnemental)
Lieu d'enfouissement technique	RRGMRP	Neuville (complexe environnemental)
Centre de tri de matières recyclables	Récupération Frontenac inc.	Thetford Mines
Centre de compostage	Englobe	Saint-Henri-de-Lévis

6 Inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire

6.1 Inventaire des matières réduites à la source et réemployées

L'évaluation des quantités de matières réduites à la source s'inscrit dans le respect du principe de base de la politique, soit le respect des 3RV-E : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et finalement l'élimination du résidu ultime. L'état actuel de la connaissance de la gestion des matières résiduelles ne nous permet pas de dresser un portrait complet des matières réduites et/ou réemployées sur le territoire.

6.1.1 Herbicyclage

Afin de favoriser la hiérarchie des 3RV-E, il nous apparaît important de souligner l'effort continu de la Régie afin de sensibiliser et d'éduquer les citoyens à l'herbicyclage, et ce, malgré une collecte porte-à-porte des matières organiques. Pour estimer les quantités de résidus verts herbicyclés sur place, l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC a été utilisé. Le scénario A, c'est-à-dire que seulement des activités de sensibilisation sont réalisées, a été retenu. Ainsi, en tenant compte des unités d'occupations de l'ensemble du territoire de la MRC de Portneuf et des hypothèses du scénario A, l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC estime que 104 tonnes de résidus verts ont été recyclées sur place.

6.1.2 Réemploi

La Régie diffuse de l'information en continu via les différents moyens de communication mis en place afin de sensibiliser ses citoyens au réemploi, entre autres, en indiquant les adresses des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale dont le mandat est de favoriser le réemploi. En 2020, Le projet d'économie circulaire ECM+ d'Environnement Mauricie a permis de réinsérer 192 tonnes de matières dans la chaîne de valeur. Toutes les matières maillées n'étaient pas destinées à l'enfouissement puisque certaines matières étant liquides se seraient retrouvées dans le réseau d'égout municipal. La plus grande portion de matières réintroduite dans la boucle correspond à de la drêche de brasserie (189 tonnes). Ces quantités proviennent uniquement d'entreprises en Mauricie. Des maillages sont en cours de réalisation dans la MRC de Portneuf, mais aucune donnée sur les quantités réinsérées dans la boucle n'est actuellement disponible.

En ce qui concerne la Ressourcerie de Portneuf, plus de 304 tonnes d'articles ont transité par la Ressourcerie en 2020 pour être revendues. Les données de 2019 ne sont pas disponibles. En supposant l'hypothèse que les quantités d'articles récupérées en 2020 soient également valides pour l'année 2019, 304 tonnes d'encombrants sont considérées réemployées dans l'inventaire de 2019 sur le territoire de la Régie.

6.2 Les quantités de matières résiduelles gérées sur le territoire de planification

La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf gère l'ensemble des matières résiduelles générées sur son territoire, et ce, autant pour le secteur résidentiel, le secteur ICI et les résidus de construction, rénovation et de démolition.

La MRC possède des données agrégées pour les quantités de matières résiduelles gérées par les différentes filières de récupération et de valorisation que la Régie a mises en place. Pour être en mesure d'estimer ces quantités par municipalité, nous avons utilisé le même système que la Régie utilise pour calculer la quote-part de chacune de ses municipalités membres. Ce calcul prend en compte la population, le nombre de chalets ainsi que le nombre de bacs ou de conteneurs desservant les ICI de chacune des municipalités. Cette façon de faire a été entérinée par tous les membres de la Régie depuis 2008. Les données qui sont présentées dans les tableaux suivants sont estimées pour le tableau 15 en utilisant le ratio de la quote-part de chacune des municipalités pour 2019 et pour le tableau 16, en utilisant le prorata de la population. La population de la MRC représente 75,79 % de la population totale que dessert la Régie.

Tableau 15. Répartition de la quote-part entre les municipalités de la Régie en 2019

Municipalité	Population 2019	N ^{bre} de chalets	N ^{bre} d'ICI	Répartition quote-part ¹ (%)
Cap-Santé	3 495	45	53	4,40
Deschambault-Grondines	2 239	62	76	3,67
Donnacona	7 302	33	193	11,33
Lac-Sergent	532	199	0	0,77
Neuville	4 486	43	63	5,32
Pont-Rouge	9 802	128	95	11,53
Portneuf	3 308	40	56	4,51
Rivière-à-Pierre	583	349	20	1,39
Saint-Alban	1 233	268	19	1,89
Saint-Basile	2 654	77	39	3,35
Saint-Casimir	1 416	5	38	2,06
Sainte-Christine-d'Auvergne	601	318	8	1,09
Saint-Gilbert	328	9	5	0,34
Saint-Léonard-de-Portneuf	1 138	212	14	1,46
Saint-Marc-des-Carrières	2 971	0	114	4,96
Saint-Raymond	10 638	1 316	207	15,53
Saint-Thuribe	282	14	0	0,30
Saint-Ubalde	1 393	357	42	2,72
TNO / MRC de Portneuf	-	499		0,33
Total	54 401	3 974	1 042	77,04

1 La répartition ne totalise pas 100 % car la Régie compte des membres qui ne sont pas situés sur le territoire de planification tel qu'illustré au tableau 9.

6.2.1 Quantité de matières résiduelles valorisées sur le territoire de planification

Nous utiliserons la répartition pour 2019 sur laquelle les municipalités se sont entendues pour répartir autant les coûts que les quantités de matières gérées par la MRC de Portneuf. Le tableau suivant nous donne un portrait des matières valorisées sur tout le territoire que dessert la Régie ainsi que de brefs compléments d'information pour chacune des catégories de matières.

Tableau 16. Quantité en tonnes de matières valorisées par les différentes activités de la Régie pour l'ensemble de ses membres en 2019

Matières récupérées	Quantités (t)	Complément d'informations
Matières recyclables collectées	8 034	6 109 t provenant du secteur résidentiel + 1 925 t du secteur ICI, collectées par Gaudreau Environnement et Services Matrec (GFL)
Matières organiques collectées	7 554	6 602 t provenant du secteur résidentiel et 63 t ICI (6 665 t collectées par Gaudreau Environnement + 20 t sapins, 869 t hors contrat)
Matières organiques (composteurs domestiques)	323	3 233 composteurs « Machines à terre » vendus par la Régie X 100 kg/composteur
Pneus récupérés et contenants consignés (selon RECYC-QUÉBEC)	1 017	693 t de pneus (pneus récupérés dans les garages inclus) et 384 t de contenants consignés
Résidus domestiques dangereux	135	109 t chez Laurentides Re-Source (piles incluses), 5 t de propane, 21 t d'huile et filtres. Dont 56,8 t de peinture, 0,74 t d'Aérosol, 2,3 t autres (Éco-Peinture, 2019)
Résidus verts (feuilles et gazons)	728	386 t à Neuville, 144 t à St-Raymond, 36 t à Saint-Alban, 13 t à Rivière-à-Pierre, 16 t à Saint-Ubalde, 133 t. à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
Boues de fosses septiques traitées	12 731	11 920 t service de collecte régulier + 654 t de Gestion sanitaire Portneuf + 157 t hors contrat (550 t en valorisation agricole et 30 t au centre de compostage d'Englobe (GSI Environnement)).
Boues municipales (territoire de la MRC uniquement)	586	264,6 t de Deschambault-Grondines, 123,3 t de Pont-Rouge, 129,6 t de Saint-Basile, 68,2 t de Sainte-Christine-d'Auvergne.
Métaux – écocentres	1 140	695 t à l'écocentre Neuville + 321 t parmi les 5 autres écocentres

Matières récupérées	Quantités (t)	Complément d'informations
Métaux (VHU)	3 358	Métaux récupérés des véhicules hors d'usage (outil de RECYC-QUÉBEC)
Écocentre - bois	1 580	Par apport volontaire des citoyens dans les 5 écocentres (excluant celui de Neuville).
Écocentre - carton	346	295 t à Neuville et 51 t aux autres écocentres
Écocentre - plastique	24	11 t tubulure + 2 t écocentre Saint-Raymond + 11 t contenant en plastique #2 (HDPE, polyéthylène haute densité)
Écocentre - briques-béton	1 821	376 t par apport volontaire des citoyens dans les 5 écocentres (excluant celui de Neuville).
Écocentre – branche	1 073	Tonnage récupéré dans les 5 écocentres (excluant celui de Neuville).
Écocentre -Apport de souches	5 378	Aucun détail.
Appareils réfrigérants traités chez PureSphera	81	1 468 appareils contenant des fluides réfrigérants (congélateurs, climatiseurs, etc.)
Matériel électronique et informatique	124	99 t de matériel électronique et informatique récupérées aux 6 écocentres + 2 t microécocentres + 25 t à la Ressourcerie
Récupération des textiles - collaboration Régie-Ressourcerie-ouvroirs	682	Projet de collecte des surplus des ouvroirs et l'ensemble des matières traitées - Ressourcerie et 9 ouvroirs
Encombrants réemployés par la Ressourcerie de Portneuf	304	Plus de 304 tonnes d'articles ont été réemployés en 2020.
Lampes contenant du mercure	1,6	Majoritairement des tubes 1,5 t. (Donnée de RECYC-Fluo)
Copeaux de bois	8 017	Aucun détail.
Asphalte	7 203	Aucun détail.
Bardeaux d'asphalte récupéré	944	Matière valorisée à l'extérieur du territoire depuis 2019 seulement.
Total - Matières valorisées	63 184	

Pour les municipalités visées par ce plan de gestion, la quantité totale de l'ensemble des activités représente au total près de 63 184 tonnes de matières récupérées, tel qu'illustré dans le tableau suivant, en utilisant le prorata de la population.

Tableau 17. Quantité en tonnes de matières récupérées par les différentes activités de valorisation sur le territoire de planification par matière, en 2019

Matières récupérées	Quantité sur l'ensemble du territoire de la Régie (t)	Quantité sur le territoire de la MRC de Portneuf (t)
Matières recyclables collectées	8 034	6 089
Matières organiques collectées	7 554	5 725
Matières organiques (composteurs domestiques)	323	245
Pneus récupérés et contenants consignés (selon RECYC-QUÉBEC)	1 017	771
Résidus domestiques dangereux	135	102
Résidus verts (feuilles et gazons)	728	552
Boues de fosses septiques traitées	12 731	9 649
Boues municipales	586	586
Métaux – écocentres	1 140	864
Métaux (VHU)	3 358	2 545
Écocentre - bois	1 580	1 197
Écocentre - carton	346	262
Écocentre - plastique	24	18
Écocentre - briques-béton	1 821	1 380
Écocentre – branche	1 073	813
Écocentre -Apport de souches	5 378	4 076
Appareils réfrigérants traités chez PureSphera	81	61
Matériel électronique et informatique	124	94
Récupération des textiles - collaboration Régie-Ressourcerie-ouvroirs	682	517
Encombrants réemployés par la Ressourcerie de Portneuf	304	231
Lampes contenant du mercure	1,6	1
Copeaux de bois	8 017	6 076
Asphalte	7 203	5 459
Bardeaux d'asphalte récupéré	944	715
Total - Matières valorisées	63 184	48 028

La portion attribuable à la MRC de Portneuf pour le secteur ICI correspond à 1 459 tonnes de matières recyclables et de 48 tonnes de matières organiques.

6.2.2 Quantité de matières recyclables

Le centre de tri Récupération Frontenac inc. à Thetford Mines nous a informés des quantités de matières provenant de la MRC de Portneuf pour l'année 2020. Les matières sont séparées par catégorie (journal, carton, papier mixte, plastique, fer, aluminium, verres, et rejets). En 2020, 6 % des matières envoyées au centre de tri ont été rejetées, car elles ne faisaient pas partie de la collecte sélective (vêtements, jouets, toiles, bâches, boyaux d'arrosage, etc.).

Pour départager les matières recyclables par catégorie, nous avons utilisé la proportion de matières recyclables acheminées au centre de tri de Frontenac en 2020. D'après le centre de tri, le papier et le carton représentent 62 % des matières récupérées, alors que les parts du verre, du métal et du plastique sont respectivement de 13 %, 5 % et 14 %. Pour les matières recyclables ayant un objectif de récupération décrit dans la politique gouvernementale, nous obtenons alors la répartition suivante par catégorie.

Tableau 18. Quantité en tonnes de matières recyclables récupérées par type de matières, en 2019

Matières récupérées	Résidentiel (t)	ICI (t)	Consigne (t)	Total (t)
Papier et carton	2 871	905	-	3 775
Verre	602	190	132	924
Métal	232	73	115	419
Plastique	648	204	29	881
Total – MRC de Portneuf	4 352	1 371	276	6 000

Les matières récupérées via le système de consigne sont estimées à l'aide du calculateur des contenants consignés de RECYC-QUÉBEC. Celui-ci utilise les données de récupération pour l'ensemble du Québec qui sont ajustées au prorata de la population de la MRC de Portneuf. Les taux de récupération des contenants à consigne par habitant en 2019 sont respectivement de 2,43 kg/hab. pour le verre, 2,11 kg/hab. pour l'aluminium et 0,53 kg/hab. pour le plastique. Les quantités sont indiquées dans le tableau 18, et sont ajoutées aux quantités de matières recyclables récupérées.

6.2.3 Quantité de matières éliminées

La Régie ne possède pas de données de quantité exactes pour chacune des municipalités. Elle utilise des données agglomérées qu'elle répartit ensuite au prorata des quantités totales éliminées pour l'ensemble des membres de la Régie. Pour l'année 2019, le tableau suivant nous indique les quantités de matières éliminées, d'une part par l'ensemble des municipalités membres de la Régie et d'autre part par l'ensemble des municipalités de la MRC de Portneuf, au prorata de la population. Ces quantités incluent les quantités de matières éliminées de tous les secteurs, soit résidentiel, ICI et CRD du territoire de planification.

Tableau 19. Quantité en tonnes de matières éliminées pour l'ensemble des municipalités membres de la Régie et du territoire de planification en 2019

Matières éliminées	Quantité de la RRGMRP (t)	Quantité attribuable à la MRC de Portneuf (t)
LET de Neuville (ICI inclus)	25 691	19 471
<i>LET de Neuville - Résidentiel</i>	16 362	12 401
<i>LET de Neuville - ICI</i>	9 329	7 070
Écocentres- rejets (ICI inclus)	2 737	2 478
<i>Rejet - écocentre de Neuville (ICI inclus)</i>	1 035	1 035
<i>Rejet – autres écocentres</i>	1 702	1 443*
CRD - rejets	3 256	2 468
Recyclage - rejets	25	19
Autres	3 247	2 461
Total	34 956	26 897

Source : Donnée de la Régie, 2019

* Exclut les rejets de l'écocentre de Sainte-Catherine-de-La-Jacques-Cartier qui est principalement utilisé par les habitants de la MRC de la Jacques-Cartier.

Pour la MRC de Portneuf, les quantités d'ordures ménagères enfouies au LET de Neuville sont composées de 12 400 tonnes provenant du secteur résidentiel et de 7 070 tonnes provenant du secteur ICI.

Depuis l'année 2011, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques publie sur son site Internet les quantités de matières éliminées déclarées par les sites d'élimination et les centres de transfert. Nous avons utilisé ces données pour estimer le tonnage de matières éliminées par chacune des municipalités de la MRC de Portneuf. Le tableau suivant nous présente ces données.

Tableau 20. Quantité en tonnes de matières éliminées selon les données du MELCC par les municipalités de la MRC de Portneuf (donnée de 2019).

Municipalité	Résidentiel (t)	ICI (t)	CRD (t)	TOTAL (t)
Cap-Santé	816	367	145	1 328
Deschambault-Grondines	631	389	162	1 182
Donnacona	1 489	1 371	144	3 004
Lac-Sergent	202	18	35	255
Neuville	1 126	497	109	1 732
Pont-Rouge	1 921	1 592	201	3 714
Portneuf	823	1 553	153	2 529
Rivière-à-Pierre	202	132	2	336
Saint-Alban	295	247	7	549
Saint-Basile	647	333	60	1 040
Saint-Casimir	329	209	31	569

Municipalité	Résidentiel (t)	ICI (t)	CRD (t)	TOTAL (t)
Sainte-Christine-d'Auvergne	128	222	11	361
Saint-Gilbert	111	50	0	161
Saint-Léonard-de-Portneuf	192	134	121	447
Saint-Marc-des-Carrières	755	669	65	1 489
Saint-Raymond	2 464	1 958	406	4 828
Saint-Thuribe	106	11	3	120
Saint-Ubalde	292	457	28	777
TNO / MRC de Portneuf	0	77	0	77
Total	12 529	10 286	1 683	24 498

Source : Données d'élimination du MELCC de 2019

Il est à noter que les matières éliminées comptabilisées par la Régie de Portneuf (uniquement pour le territoire de la MRC) représentent 26 897 tonnes. Cela correspond à un écart relatif³ de 9,7 % avec les données d'élimination du MELCC (donnée de 2019).

En se basant sur les données réelles de la Régie (26 897 t), pour les 54 401 citoyens de la MRC, cela représente 494 kilogrammes par personne de matières éliminées.

6.2.4 Les plastiques agricoles

La MRC de Portneuf ne possède pas de système de récupération des plastiques agricoles (mis à part la récupération des tubulures d'érablières via le réseau d'écocentres). Ainsi, il est difficile d'obtenir des données réelles qui reflètent la réalité de la MRC de Portneuf. L'étude sur les plastiques agricoles générés au Québec publiée par RECYC-QUÉBEC en 2019 estime le gisement de plastique agricole de la région administrative de la Capitale-Nationale à 555 tonnes.

En utilisant les données de génération de plastique agricole par type de cultures de l'étude de Guertin et Lavallée publiée en 2009, et en ajustant avec l'estimation de 2019 de RECYC-QUÉBEC, il est possible d'estimer les quantités de plastiques agricoles générées sur le territoire en fonction de la superficie agricole cultivée (tableau 21).

³ Écart relatif : Valeur absolue (A – B) / Moyenne (A, B) exprimé en %

Tableau 21. Quantité en tonnes de plastiques agricoles générées selon les données de superficie de la MRC de Portneuf (donnée de 2019).

Activité agricole	Produit	Superficie cultivée (ha)		Quantité (t)	
		Capitale-Nationale ⁽¹⁾	MRC ⁽²⁾	Capitale-Nationale ⁽³⁾	MRC
Acériculture	Tubulure			16,8	13,8
	Conduit principal	1 194 712 ⁴	980 969 ⁴	12,6	10,4
	Raccord			11,6	9,5
Cultures abritées		13	4	0,2	0,047
Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains		19 630	13 535	174	73,3
Légumes		6 226	2 838	1,3	0,6
Horticulture ornementale		787	23	7,2	0,2
Fruits		1 492	175	181,3	21,3
Fourrages		10 327	3 669	250,9	89,1
TOTAL				555	195

- (1) MAPAQ, données portant sur le secteur bioalimentaire de la Capitale-Nationale, 2018. Source : fiche d'enregistrement des entreprises agricoles 2014, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, image d'octobre 2018. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/capitale-nationale/Fl_statistiques_Capitale-Nationale_MAPAQ.pdf?1580400241
- (2) MAPAQ, données portant sur le secteur bioalimentaire de la MRC de Portneuf, 2018. Source : fiche d'enregistrement des entreprises agricoles 2014, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, image d'octobre 2018. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecheries-alimentation/agriculture/industrie-agricole/regions/capitale-nationale/Fl_statistiques_MRC_Portneuf_MAPAQ.pdf?1580400240
- (3) Guertin, S.-P. et S. Lavallée. 2009 Disposition et valorisation énergétique des matières plastiques utilisées à la ferme. Rapport présenté au Conseil pour le développement de l'agriculture au Québec (CDAQ). 61 p. + annexes
- (4) Nombres d'entailles présents sur le territoire, permet de calculer les quantités de plastiques agricoles produites par le secteur acéricole.

L'étude de RECYC-QUÉBEC de 2019 sur les plastiques agricoles estime que 20 % de l'ensemble des plastiques agricoles seraient récupérés au Québec (via des initiatives de collecte). Ainsi, sur les 195 tonnes de plastiques agricoles générées, il y aurait 50 tonnes de plastiques agricoles récupérées, dont 11 tonnes de tubulures d'érablières collectées par le réseau d'écocentres. Le taux de récupération des tubulures d'érablières sur le territoire de la MRC est estimé à 80 % (11 tonnes sur 13,8 tonnes estimées générées).

6.2.5 Les boues de papetières

Pour compléter l'inventaire des matières résiduelles produites sur le territoire de planification, il nous faut inclure les boues industrielles produites par les papetières du territoire qui n'utilisent pas les infrastructures de la Régie. Le territoire de la MRC de Portneuf dénombre deux papetières, l'une située à Pont-Rouge, qui fabrique des panneaux de fibre de bois (BP Can), et la seconde située à Portneuf, MPI Moulin à papier de Portneuf inc. Selon les informations reçues des deux papetières, 12 520 tonnes de boues ont été générées, dont 100 % ont été valorisées par le secteur agricole (épandage au sol). En prenant en compte ces données, nous obtenons alors les résultats du tableau qui suit.

Tableau 22. Synthèse des matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Portneuf en 2019

	Quantité de matières récupérées (t)	Quantité de matières éliminées (t)	Quantité de matières générées (t)
MRC de Portneuf	48 028	26 897	74 925
Papetière BP	5 659	0	5 659
Papetière MPI	6 861	0	6 861
Total	60 548	26 897	87 445

6.3 Estimation des quantités de matières résiduelles générées sur le territoire de planification

Comme la MRC de Portneuf traite les matières résiduelles de tous les secteurs de son territoire de planification, soit le secteur résidentiel, le secteur ICI et le secteur CRD, la quantité de matières générées équivaut à la somme des matières récupérées et des matières éliminées.

Cependant, bien que la Régie possède des quantités très précises des matières qu'elle valorise, comme le démontre le tableau 16 intitulé « *Quantité en tonnes de matières récupérées par les différentes activités de valorisation sur le territoire de planification par matière, en 2019* », elle ne possède pas de caractérisation pour les matières valorisées par secteur, ni pour les matières qu'elle élimine au LET de Neuville.

De plus, la Régie a été parmi les pionniers à opérer un écocentre desservant à la fois les citoyens et tous les ICI du territoire de planification. Les données sont donc amalgamées pour ces secteurs.

Afin de satisfaire les exigences de la Loi sur la qualité de l'environnement, nous avons estimé les quantités de matières générées par secteur et par matière en utilisant l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR rendu public en 2015 par RECYC-QUÉBEC. L'outil de RECYC-QUÉBEC a été mis à jour en 2020 avec les données les plus récentes de RECYC-QUÉBEC. Nous retrouvons ces données dans les tableaux qui suivent.

Les données réelles de 2019 présentées dans les sections 6.2 ont été utilisées dans l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC pour se rapprocher de la réalité de la MRC de Portneuf. Les résultats du secteur résidentiel sont présentés au tableau 23, pour le secteur ICI au tableau 24 et le secteur CRD au tableau 25.

Tableau 23. Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur résidentiel produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l’outil de RECYC-QUÉBEC, 2019

Matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	2 871	1401	4 272
Métal	347	360	706
Plastique	677	1178	1 855
Verre	734	198	932
Branches et sapins de Noël	911	0	911
Résidus verts	4 045	1 010	5 055
Résidus alimentaires	1 091	2 366	3 457
Autres résidus organiques	624	1 958	2 582
Véhicules hors d’usage	2546	0	2 546
Textiles	517	471	988
RDD	197	161	358
Encombrants métalliques	864	99	963
Encombrants non métalliques	61	112	173
Encombrants (réemploi ressourcerie)	231	0	231
Rejets du centre de tri	0	734	734
Rejets du centre de valorisation des matières organiques	0	222	222
Résidus ultimes	0	70	70
Total (sans boue)	15 715	10 340	26 056
Boues municipales de station d’épuration mécanisée	0	0	0
Boues municipales d’étangs aérés	586	0	586
Boues de fosses septiques	1 468	0	1 468
Total boues	2 054	0	2 054

Les chiffres de l’outil d’inventaire ont été arrondis

Tableau 24. Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur ICI produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de RECYC-QUÉBEC, 2019

Matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier et carton	905	799	1 703
Métal	73	205	278
Plastique	204	672	876
Verre	190	113	303
Industries agroalimentaires	4 198	103	4 301
Plastiques agricoles	50	145	195
Boues de papetières	12 520	0	12 520
Résidus verts	34	550	584
Résidus alimentaires	8	3 827	3 835
Autres résidus organiques	6	795	801
Rejets du centre de tri de matières recyclables	0	941	941
Rejets du centre de valorisation des matières organiques	0	0	0
Rejets des recycleurs de métaux (encombrants et Véhicules hors d'usage)	0	1 752	1 752
Résidus ultimes	0	448	448
Total	18 187	10 350	28 537

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis

Tableau 25. Sommaire des quantités estimées de matières résiduelles du secteur CRD produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l'outil de RECYC-QUÉBEC, 2019

Matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Agrégats	6 839	1 364	8 203
Bois de construction	1 197	2 904	4 101
Gypse	0	1 329	1 329
Bardeaux d'asphalte	715	1 113	1 828
Autres résidus	10 152	1 149	11 301
Total	18 903	7 859	26 762

Les chiffres de l'outil d'inventaire ont été arrondis

Tableau 26. Résultats globaux de matières résiduelles produites sur le territoire de la MRC de Portneuf selon l’outil de RECYC-QUÉBEC, 2019

Matières	Récupéré (t)	Éliminé (t)	Généré (t)
Papier/carton	3 775	2 200	5 975
Métal	419	565	984
Plastique	881	1 850	2 731
Verre	924	312	1 235
Matières organiques	23 437	10 609	34 046
Plastiques agricoles	50	145	195
Résidus de CRD	18 903	7 859	26 762
Résidus de transformation industrielle	0	0	0
RDD	197	161	358
Encombrants métalliques	864	99	963
Encombrants non métalliques	61	112	173
Encombrants (réemploi ressourcerie)	231	0	231
Rejets du centre de tri	0	1675	1675
Rejets du centre de valorisation des matières organiques	0	222	222
Textiles	517	471	988
Véhicules hors d'usage	2 546	1 752	4 298
Résidus ultimes	0	518	518
Total (sans boues)	52 806	28 549	81 355

Les chiffres de l’outil d’inventaire ont été arrondis

Malgré que des données réelles provenant de la Régie de Portneuf ont été utilisées dans l’outil d’inventaire de RECYC-QUÉBEC, nous avons un écart entre les quantités de matières récupérées estimées par l’outil d’inventaire et les données réelles de la MRC de Portneuf de 7 742 tonnes (hors boues) et de 5 688 tonnes (avec boues). L’outil surestime également de 1 652 tonnes les quantités de matières éliminées sur le territoire de planification par rapport aux données réelles de la MRC.

Cela nous permet de réaliser que l’outil d’inventaire a des limites qui, souvent, ne peuvent être expliquées et qu’il peut arriver que celui-ci ne soit pas représentatif de la réalité régionale. Peut-être est-ce la réalité des municipalités en milieu plus rural qui est très différente des moyennes québécoises issues des différentes caractérisations et moyennes utilisées par l’outil?

Nous le soulignons à nouveau, l'exercice d'utiliser l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR a été rendu obligatoire afin de produire un bilan par matière et par secteur de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification, tel que prescrit par la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Les données de la MRC sont considérées comme incomplètes pour les utiliser dans la réalisation de ce bilan.

6.4 La MRC de Portneuf et les objectifs de la politique provinciale

6.4.1 Ramener à 525 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées

Comme la Régie traite l'ensemble des matières résiduelles de la MRC de Portneuf, c'est-à-dire toutes les matières de tous les secteurs, la quantité de matières résiduelles générées est égale à la somme des matières éliminées et des matières récupérées. Le tableau 22 intitulé « Quantité de matières résiduelles générées sur le territoire de la MRC de Portneuf en 2019 », nous indique que 26 897 tonnes sont éliminées sur le territoire par tous les secteurs confondus. L'objectif de la politique provinciale de ramener à 525 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kg par habitant par rapport à 2015, est largement atteint pour la MRC de Portneuf. En effet, avec une population en 2019 de 54 401 habitants, cela représente 494 kg par habitant de matières éliminées, la performance de la MRC dépasse de 6 % les objectifs de la politique. De plus, ce pourcentage devrait encore s'améliorer avec l'augmentation de la desserte des ICI et des 7 logements et plus et des rues privées en collecte de matières organiques.

6.4.2 Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels

Par le programme de collecte sélective porte-à-porte desservant toutes les unités d'occupation, autant résidentielles que ICI, des municipalités de la MRC de Portneuf, ainsi que les cinq écocentres du territoire de planification, un total de 6 280 tonnes de matières recyclables a été récupéré tel que l'illustre le tableau qui suit :

Tableau 27. Quantité de papier, carton, plastique, verre et métal récupérée par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2019

Papier, carton, plastique, verre et métal en 2019	MRC de Portneuf (t)
Matières recyclables collectées (collecte sélective) - résidentiel	4 352
Matières recyclables collectées (collecte sélective) - ICI	1 371
Écocentre - carton	262
Écocentre - plastique	18
Matières consignées	276
Total	6 280

Le taux de rejet du centre de tri de Frontenac à Thedford Mines est de 6 % en 2020, cela correspond principalement aux matières qui sont déposées dans le bac de recyclage, mais qui ne sont pas traitées par celui-ci (exemple : vêtements, jouets, toiles, bâches, boyaux d'arrosage, etc.). Ce pourcentage appliqué aux 6 089 tonnes récupérées (hors consigne, résidentiel et ICI), nous obtenons la récupération de 5 724 tonnes de matières recyclables. Par ailleurs, la caractérisation des matières résiduelles à l'entrée des lieux d'élimination réalisées par RECYC-QUÉBEC en 2019-2020 nous indique que 25,2 % des matières totales éliminées correspondent à des matières recyclables (papier, carton, plastique, verre et métal). Comme les secteurs résidentiel et ICI de la MRC de Portneuf ont éliminé 19 471 tonnes en 2019 selon les données de la Régie, nous pouvons en conclure que 4 906 tonnes de matières recyclables y sont contenues (25,2 % des 19 471 tonnes éliminées). Comme la quantité de matières recyclables générées égale la quantité de matières recyclables récupérées (6 280 t) + la quantité de matières recyclables éliminées (4 906 t), soit au total 11 186 tonnes, le taux de récupération des matières recyclables de la MRC de Portneuf est donc de 56 %. Ce pourcentage devrait encore s'améliorer avec l'augmentation de la desserte des ICI et des 7 logements et plus. Le taux de récupération des matières recyclables du secteur résidentiel uniquement est de 61 % (avec 4 909 tonnes récupérées et 3 125 tonnes éliminées). Le secteur ICI présente le plus bas taux de récupération des matières recyclables avec 43 % (avec 1 371 tonnes récupérées et 1 782 tonnes éliminées).

6.4.3 Recycler 60 % de la matière organique

La mise en œuvre de la collecte des matières organiques et du contrôle de la vidange des boues de fosses septiques pour l'ensemble du territoire permet à la MRC de Portneuf d'atteindre l'objectif intérimaire de recycler 60 % de la matière organique. Certaines municipalités valorisent directement au champ leurs boues d'usine de traitement. Aucune boue municipale n'a été éliminée en 2019.

Tableau 28. Quantité de matières organiques valorisées par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2019

Matières organiques valorisées	MRC de Portneuf (t)
Matières organiques collectées	5 724
Matières organiques (composteurs domestiques)	245
Résidus verts	552
Boues de fosses septiques traitées	1 468
Boues municipales	586
Boues de papetières	12 520
Total	20 207

L'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC permet d'estimer les quantités de matières organiques générées sur le territoire. Pour les secteurs ICI et résidentiel confondus, 34 046 tonnes de matières organiques sont estimées être générées sur le territoire. À cela, il faut ajouter 2 054 tonnes de boues (boues de fosses septiques et boues municipales) générées. Comme la quantité de matières organiques générées égale la quantité de matières organiques récupérées plus la quantité de matières organiques éliminées, soit au total 15 893 tonnes de matières organiques éliminées, le taux de récupération des matières organiques de la MRC de Portneuf est donc de 56 %. La MRC de Portneuf doit mettre en place des mesures visant à favoriser l'atteinte de l'objectif de recycler 60 % de la matière organique.

6.4.4 Recycler ou valoriser 70 % des résidus de construction, rénovation, démolition

En gérant les matières résiduelles de tous les ICI de son territoire, la MRC de Portneuf se conforme déjà à l'objectif de trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du secteur du bâtiment.

La majorité des résidus de béton, de brique et d'asphalte sont valorisés au lieu d'enfouissement technique de Neuville. Par valoriser, nous entendons qu'ils n'ont pas à subir un quelconque traitement pour se substituer à des granulats naturels. Ces résidus sont principalement utilisés dans la construction des chemins. Comme tous les ICI doivent obligatoirement passer par la plateforme de tri couverte de Neuville, les quantités de matières valorisées de ce secteur sont importantes, comme illustré dans le tableau suivant :

Tableau 29. Quantité de résidus de construction, rénovation et démolition valorisés par les municipalités de la MRC de Portneuf en 2019

Résidus de construction, rénovation et démolition valorisés	MRC de Portneuf (t)
Écocentre - bois	1 197
Écocentre - briques-béton	1 380
Asphalte	5 459
Bardeaux d'asphalte	715
Total	8 751

Les rejets du centre de tri CRD étaient de 2 461 tonnes pour l'année 2019 pour le territoire de la MRC de Portneuf. Comme la quantité de matières CRD générées égale la quantité de matières CRD récupérées plus la quantité de matières CRD éliminées, soit au total 11 212 tonnes, le taux de récupération des CRD de la MRC de Portneuf est donc de 78 %. Par ailleurs, en tenant compte de l'estimation réalisée avec l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC, ce taux de valorisation diminue à 70 % (7 859 tonnes de CRD éliminées et 18 903 tonnes de CRD récupérées). Dans les deux cas, la MRC a atteint l'objectif fixé par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

7 Coûts de la gestion des matières résiduelles

Les informations sur les coûts assumés par le secteur municipal en 2019 pour la gestion des matières résiduelles nous proviennent de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf. La Régie répartit les coûts de gestion des différents programmes qu'elle gère selon un système de quote-part actuel.

Comme la Régie a compétence en recyclage, elle a reçu, en 2019, un montant de 1 649 466 \$ pour la compensation des services municipaux de collecte. Ce montant a été réparti au prorata de la population des municipalités visées par ce plan, soit celles de la MRC de Portneuf qui représente 77,04 % de la population desservie par la Régie. Nous obtenons donc une compensation de 1 270 749 \$ pour le territoire de la MRC.

Pour ce qui est de la redevance à l'enfouissement, la Régie a reçu, pour l'année 2019, un montant de 760 544 \$ pour l'ensemble de ses membres. Comme les municipalités de la MRC représentent 77,04 % des membres de la Régie, le montant qui leur est attribuable est de 585 958 \$.

Le coût total de la gestion des matières résiduelles des municipalités que dessert la Régie, en déduisant les remboursements du programme de compensation de la collecte sélective et le retour de redevance, s'élevait à 2 292 565 \$ en 2019. Comme les municipalités de la MRC représentent 77,04 % des membres de la Régie, le montant qui leur est attribuable est de 1 766 192 \$.

Le tableau 30 nous indique que le coût pour tous les services de récupération, de valorisation et d'élimination offerts par la Régie aux citoyens de la MRC de Portneuf est de 1 766 192 \$, soit d'environ 32 \$ par citoyen (selon une population de 54 401 habitants). Ce coût témoigne de l'excellente performance de la Régie et de la volonté politique de respecter la capacité de payer des citoyens. Ce montant n'inclut pas la gestion des boues de fosses septiques puisque seuls les citoyens desservis assument les coûts de vidange de leur installation septique.

Tableau 30. Coût total de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification en 2019

Gestion des matières résiduelles en 2019	Coûts RRGMRP	MRC de Portneuf
Collecte et transport des matières recyclables (collecte sélective)	1 130 675 \$	871 072 \$
Conditionnement des matières recyclables (collecte sélective)	527 475 \$	406 367 \$
Achat de bacs de recyclage	50 000 \$	38 250 \$
Écocentres et CRD	559 212 \$	430 817 \$
Collecte et traitement des matières organiques	1 471 000 \$	1 133 258 \$
Communication avec la population (mesures ISÉ)	170 000 \$	130 968 \$
Collecte et traitement des ordures ménagères	3 731 135 \$	2 874 466 \$
Administration	547 178 \$	421 546 \$
Subvention pour réemploi et réduction à la source	12 000 \$	9 245 \$
Autres (piles, RDD, etc.)	73 200 \$	56 393 \$
Total des dépenses	8 271 875 \$	6 372 653 \$
Compensation pour les services de collecte sélective	(1 649 466 \$)	(1 270 749 \$)
Redevance à l'élimination	(760 544 \$)	(585 923 \$)
Autres revenus (voyages spéciaux*, affectations)	(3 485 000 \$)	(2 684 844 \$)
Total des crédits	(5 895 010 \$)	(4 541 516 \$)
Coût de la gestion des matières résiduelles en 2019	2 376 865 \$	1 831 137 \$

* Voyages spéciaux provenant des ICI et des entrepreneurs CRD acceptés aux installations de la Régie.

8 Diagnostic et pistes de solutions pour optimiser la gestion des matières résiduelles de la MRC de Portneuf

D’abord, rappelons les objectifs de la nouvelle politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles et de son Plan d’action 2019-2024 ainsi que les objectifs de la stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO) et la situation sur le territoire de la MRC :

Objectifs	Situation sur le territoire de la MRC	
	Performance	Atteinte de l’objectif
<i>Plan d’action 2019-2024</i>		
Ramener à 525 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées, soit une réduction de 175 kilogrammes par habitant par rapport à 2015	494 kg par habitant	Atteint
Recycler 75 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal	61 % (résidentiel) 43 % (ICI)	Non atteint
Recycler 60 % des matières organiques	56 %	Non atteint
Recycler et valoriser 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition	70 à 78 %	Atteint
<i>Stratégie de valorisation des matières organiques (SVMO)</i>		
Instaurer la gestion de la matière organique sur 100 % du territoire municipal d’ici 2025	Service offert à 100 % des résidents (98 % participation)	Non atteint
Gérer la matière organique dans 100 % des industries, commerces et institutions d’ici 2025	Service offert à tous les ICI (9 % participation)	Non atteint
Recycler ou valoriser 70 % de la matière organique visée par la SVMO en 2030.	56 %	Non atteint
Réduire de 270 000 t éq. CO₂ les émissions de gaz à effet de serre (GES) en 2030	Difficile à quantifier	N/A

N/A : Non applicable

Ce plan d’action est très ambitieux et demande de maintenir les efforts réalisés de la part des municipalités, de la MRC et de la Régie. Les municipalités visées par ce plan de gestion doivent continuer d’être très proactives et maintenir l’intégration de leur population grâce à des campagnes d’information, de sensibilisation et d’éducation sur une base continue.

La MRC de Portneuf est parmi les plus proactives en gestion des matières résiduelles au Québec. D’après le rapport annuel de suivi 2019 du PGMR de la MRC de Portneuf, une grande majorité des actions prévues ont été réalisées ou partiellement réalisées (en effet, 8 mesures sont complétées, 13 mesures sont réalisées en continu, et 4 mesures sont à venir selon les besoins de la MRC).

La gestion des matières résiduelles dans la MRC de Portneuf est en constante évolution. Cette gestion repose sur les principales forces de la MRC, à savoir :

- Un intervenant unique pour la gestion des matières résiduelles qui réalise l'ensemble des services de collecte (ordures ménagères, collecte sélective, matières organiques, encombrant et boues de fosses septiques).
- Plus de 98 % des unités de logement résidentielles (1 à 6 logements) sont desservies par la collecte des matières organiques. Les ICI souhaitant participer à la collecte disposent du bac brun. De plus, les plus gros générateurs du secteur ICI (épiceries, restaurants, écoles, hôtels et gîtes, transformateurs alimentaires, serres et centres de jardins) ont été ciblés lors de l'implantation du bac brun, ainsi 91 ICI participent à la collecte des matières organiques.
- La Régie de Portneuf est propriétaire des installations du territoire (collecte et traitement), ce qui facilite le contrôle de la qualité des matières, et permet également d'avoir une connaissance réelle des gisements, d'assurer la traçabilité des matières et de faire un suivi régulier de la performance du territoire.
- Les installations de traitement sont concentrées au Complexe environnemental de Neuville, ce qui facilite la gestion des flux de matières.
- La collecte des ICI est bien implantée, notamment par la collecte sélective. La gratuité des bacs de récupération pour les ICI incite ceux-ci à privilégier les options recyclables (des bacs roulants de 360 litres, de 1 100 litres, et des conteneurs de 2 à 8 verges cubes sont proposés selon les besoins).
- Les ICI disposent d'un service-conseil offert par la Régie pour leur gestion des matières résiduelles.
- La collecte des boues de fosses septiques est organisée sur l'ensemble du territoire. Les quantités de boues collectées sont entièrement valorisées (majoritairement par le secteur agricole).
- Le territoire est desservi par de nombreux organismes de réemploi, dont la Ressourcerie de Portneuf qui dispose d'un service de collecte sur appel.
- Les écocentres sont accessibles à l'ensemble de la population du territoire. L'écocentre de Neuville, accessible aux ICI, est à proximité des installations de tri CRD, ce qui facilite la gestion des matières industrielles. Les entreprises du secteur CRD doivent obligatoirement transiter par le centre de tri des CRD du Complexe environnemental de Neuville. Notons également que la Régie encourage la location de conteneur pour les travaux du secteur CRD.
- Un projet d'économie circulaire est en cours dans la MRC de Portneuf. Un employé à temps plein à la Régie a le mandat de coordonner les actions en économie circulaire.

Les points d'amélioration de la MRC de Portneuf concernent :

- La desserte des ICI et des multilogements (7 unités et plus) pour la collecte des matières organiques.
- L'absence d'une collecte de plastiques agricoles : seulement certains types de plastiques agricoles (tubulures d'érablières) sont acceptés aux écocentres.

- Le pourcentage de récupération des matières recyclables est en baisse. Le taux de rejet du centre de tri est élevé (plus de 12 %). La présence de matières non assujetties à la collecte sélective y est responsable (vêtements, jouets, toiles, bâches, boyaux d'arrosage, etc.).

La plus grande tâche de la MRC et de la Régie sera de maintenir leurs efforts au niveau de l'information, la sensibilisation et l'éducation des citoyens afin de les inciter à adopter de nouveaux comportements et de continuer le développement du niveau de services qu'elle offre à leurs citoyens.

8.1 Les orientations et objectifs de la MRC de Portneuf

La MRC de Portneuf s'est donné des orientations afin de maximiser la récupération et la valorisation des matières résiduelles générées sur son territoire et ainsi, à terme, n'éliminer que le résidu ultime. Plus précisément, ces orientations se définissent comme suit :

- **Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées :**
 - Informer les élus et les ICI du territoire de la hausse des redevances et des pénalités (mesure ISÉ).
 - Évaluer la possibilité d'adopter un règlement municipal pour obliger les ICI du territoire à envoyer leurs matières aux installations de la Régie de Portneuf. Chacune des municipalités locales de la MRC de Portneuf devrait évaluer la possibilité d'adopter un tel règlement.
 - Encourager les pratiques *zéro déchet* auprès de la population dont la diminution du recours à des produits à usage unique, et lutter contre le gaspillage alimentaire en appuyant notamment les actions des organismes du territoire.
 - Encourager les bonnes pratiques sur les chantiers de construction pour favoriser la valorisation des rejets.
 - Maintenir le soutien offert par la Régie pour l'organisation d'événements écoresponsables.
 - Évaluer la pertinence d'implanter des outils et des indicateurs permettant d'estimer la performance des systèmes de collecte et d'obtenir un portrait plus précis des quantités de matières collectées, selon les données disponibles.
- **Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective;**
 - Maintenir un programme ISÉ pour soutenir le programme de collecte sélective auprès des citoyens et des ICI, cette disposition sera réévaluée à compter de janvier 2025, suite à la modernisation du programme de collecte sélective (projet de loi 65).
- **Offrir, sur l'ensemble du territoire municipal, un programme de récupération de la matière organique à tous les citoyens et aux ICI :**
 - Continuer les efforts d'accompagnements réalisés pour proposer aux ICI et aux multilogements une collecte des matières organiques.

- **Améliorer la performance du centre de tri de résidus de construction, rénovation et démolition**
 - Maintenir la reconnaissance de bonnes pratiques du centre de tri de CRD selon le programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition reçu en juin 2021.
 - Améliorer la récupération des matières (la Régie est en attente d'une subvention pour une ligne de tri mécanisée).
 - Favoriser la mise en valeur du bois récupéré.
 - Développer de nouveaux marchés et diversifier les débouchés pour les matières récupérées et triées, en encourageant au maximum l'innovation et l'économie circulaire (collecte sélective et CRD).
- **Assurer l'exemplarité de l'État en matière d'approvisionnement et au regard de la gestion des matières résiduelles**
 - Favoriser l'adhésion au programme «ICI on Recycle +» par toutes les municipalités et ICI du territoire.
 - Encourager les municipalités locales à adopter des politiques d'achat écoresponsables (les politiques de la Régie ont été transmises aux municipalités).
- **Encourager l'optimisation des écocentres par l'élargissement des bonnes pratiques et une accessibilité accrue.**

Dans ce contexte, la MRC de Portneuf a choisi de souscrire aux objectifs de la politique gouvernementale et de faire en sorte que toutes les mesures inscrites à son PGMR favorisent la mise en œuvre de cette politique, tel que le prescrit la Loi sur la qualité de l'environnement à l'article 53.5. Pour y arriver, l'une des principales mesures envisagées sera de continuer le service gratuit d'accompagnement des ICI pour l'optimisation de leurs installations. La Régie va également mettre l'accent sur l'économie circulaire. Depuis 2018, un employé de la Régie a le mandat de gérer les projets en économie circulaire dans l'objectif d'optimiser les synergies possibles. De plus, la Régie coordonne ses actions avec le mouvement d'Économie circulaire Mauricie +. Au niveau de ses campagnes ISÉ, la Régie envisage entre autres la poursuite du déploiement d'une patrouille verte afin de sensibiliser les citoyens aux bonnes habitudes de tri. Puisque la Régie s'occupe depuis 2022 de toutes les collectes en chargement latéral (bacs roulants), elle disposera éventuellement d'informations supplémentaires et pourrait élaborer un portrait plus précis des quantités de matières collectées (déchets, matières recyclables, matières organiques), selon les données disponibles.

Les objectifs fixés par la MRC de Portneuf pour la période 2019-2029 sont les suivants :

Objectifs fixés par la MRC	Situation sur le territoire de la MRC	
	Cible	Performance 2019
O1. Diminuer la quantité de matières résiduelles éliminées	450 kg par habitant d'ici 2024	494 kg par habitant
O2. Améliorer la qualité et la quantité de matières recyclables récupérées par le système de collecte sélective	75 % papier, du carton, du plastique, du verre et du métal d'ici 2024	61 % (résidentiel) 43 % (ICI)
O3. Augmenter les quantités de matières organiques recyclées	65 % des matières organiques recyclées d'ici 2024	56 %
Offrir la desserte des matières organiques pour l'ensemble du secteur résidentiel du territoire	100 % des unités d'occupation d'ici 2025	À l'exception des cas spéciaux, toutes les unités d'occupation résidentielles ont accès à la collecte
Offrir la gestion des matières organiques aux industries, commerces et institutions	100 % des unités d'occupation ICI d'ici 2025	Tous les ICI ont accès à la collecte. Les plus gros générateurs y participent (soit 98 sur 1 042 ICI en 2020)
O4. Améliorer la performance des installations de collecte (écocentres) et de conditionnement (centre de tri) des résidus CRD du territoire.	85 % des résidus CRD recyclés ou valorisés d'ici 2024 ⁴	70 à 78 %

Les cibles pourront être revues à l'année de l'échéance (2024-2025).

8.2 Description des mesures prévues

Nous vous présentons dans les pages qui suivent les mesures proposées afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique. Ces actions seront décrites succinctement et comprendront une date de réalisation. Plusieurs de ces mesures ne sont que la continuité des mesures issues du Plan de gestion des matières résiduelles actuellement en vigueur sur le territoire de planification et déjà mises en œuvre. La MRC et la Régie sont les responsables de la mise en œuvre des mesures proposées dans le but d'atteindre les objectifs fixés ci-dessus.

⁴ Tributaire des travaux d'optimisation du centre de tri de CRD suite à l'obtention d'une subvention

Les actions ont été réparties dans quatre grandes catégories, soit :

- Gestion intégrée des matières résiduelles
- Réduction à la source et réemploi
- Recyclage des matières et valorisation des matières organiques
- Installation de traitement et élimination

Les coûts ont été estimés selon les quatre catégories suivantes :

- Faible coût, correspond aux opérations courantes de la MRC ou de la Régie (moins de 10 000 \$)
- Moyen coût (coût intermédiaire), correspond aux opérations reliées à du temps employé (moins de 35 000 \$)
- Fort coût (investissement modéré), correspond à des opérations externes (moins de 100 000 \$)
- Coût majeur (investissement majeur), correspond à des opérations externes majeures (plus de 100 000 \$)

Mesures	Type	Objectif	Échéance	Coûts
GESTION INTÉGRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES				
Faire connaître la politique gouvernementale en gestion des matières résiduelles ainsi que les impacts pécuniaires du non-respect de ses objectifs à l'ensemble des intervenants du territoire afin de susciter la mobilisation de tous les acteurs à un objectif commun, soit celui d'atteindre les objectifs de la politique.	Information Sensibilisation Éducation (ISE)	O1	En continu 2022- 2029	Faible coût
Diffuser les différentes mesures mises de l'avant dans les municipalités, à la MRC et à la Régie afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et démontrer aux citoyens et aux ICI les économies d'enfouissement réalisables et réalisées grâce à l'implication de tous.	ISÉ	O1	En continu 2022- 2029	Faible coût
Présenter au conseil des maires, sur une base annuelle, l'état d'avancement du PGMR ainsi que les résultats obtenus.	ISÉ	O1 à O4	En continu 2022- 2029	Faible coût
Rendre accessible à tous les citoyens, sur une base annuelle, les résultats obtenus par les différentes actions mises de l'avant par les municipalités, la MRC et la Régie.	ISÉ	O1 à O4	En continu 2022- 2029	Faible coût

Mesures	Type	Objectif	Échéance	Coûts
Communiquer avec les responsables du projet d'économie circulaire en cours (Économie circulaire Mauricie +) afin de coordonner les efforts.	ISÉ	O1 à O4	En continu 2022-2029	Faible coût
Évaluer la pertinence pour la Régie de se doter d'équipements et de logiciels informatiques permettant de connaître les statistiques de participation des citoyens aux différentes collectes afin d'obtenir des précisions sur les taux de participation et de récupération dans les différentes municipalités.	Analyse	O1	En continu 2022-2029	Moyen coût
RÉDUCTION À LA SOURCE ET LE RÉEMPLOI				
Encourager le non-recours à des produits à usage unique.	ISÉ	O1	En continu 2022-2029	Faible coût
Sensibiliser l'ensemble de la population de la MRC aux gaspillages alimentaires (ex. présentation dans les écoles, communication et accompagnement auprès des entreprises, etc.). Il est possible de s'inspirer de la trousse d'outils de RECYC-QUÉBEC pour mettre à jour le plan de communication et la campagne ISÉ de la MRC.	ISÉ	O3	En continu 2022-2029	Moyen coût
Promouvoir et encourager la récupération et la distribution des surplus alimentaires sur le territoire.	ISÉ	O1 et O3	En continu 2022-2029	Moyen coût
Continuer à promouvoir l'herbicyclage.	ISÉ	O3	En continu 2022-2029	Faible coût
Promouvoir l'importance de la réduction à la source, du réemploi et du recyclage pour l'atteinte des objectifs de la politique.	ISÉ	O1 à O4	En continu 2022-2029	Faible coût
Informers les élus et les ICI du territoire de la hausse des redevances et des pénalités.	ISÉ	O1 à O4	2022-2023	Faible coût
Évaluer la possibilité d'adopter un règlement municipal pour obliger les ICI à envoyer leurs matières aux installations de la Régie.	Analyse	O1 à O4	2022-2023	Moyen coût

Mesures	Type	Objectif	Échéance	Coûts
Recommander aux municipalités locales de s'inspirer des politiques d'achat écoresponsable/événement écoresponsable de la Régie.	ISÉ	O1	En continu 2022-2029	Faible coût
Promouvoir l'adhésion au programme de RECYC-QUÉBEC « ICI on recycle + » auprès des municipalités et des ICI.	ISÉ	O1	En continu 2022-2029	Faible coût
RECYCLAGE DES MATIÈRES ET VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES				
Soutenir la participation au programme de collecte porte-à-porte de la collecte sélective et évaluer sa performance.	ISÉ	O2	Annuel	Faible coût
Évaluer la possibilité d'élargir le programme de récupération des plastiques agricoles sur le territoire de la MRC.	ISÉ	O2	En continu 2022-2029	Moyen coût
Poursuivre la récolte des tubulures d'érablières	Opération	O1, O2 et O4	En continu 2022-2029	Faible coût
Évaluer la pertinence d'utiliser des contenants alternatifs plutôt que des bacs roulants pour répondre à des situations particulières.	Analyse	O1	En continu 2022-2029	Moyen coût
Sensibiliser la population à utiliser les écocentres.	ISÉ	O4	En continu 2022-2029	Faible coût
Valoriser énergétiquement le bois de qualité moindre récupéré sur le territoire en biomasse de chauffage pour chauffer le lixiviat du LET et les bâtiments du centre de tri CRD.	Opération	O4	2024-2026	Moyen coût
Développer de nouveaux marchés et diversifier les débouchés pour les matières récupérées et triées en encourageant au maximum l'innovation et l'économie circulaire (collecte sélective et CRD), notamment pour les tubulures d'érablières et les matelas.	Opération	O1 et O4	En continu 2022-2029	Moyen coût

Mesures	Type	Objectif	Échéance	Coûts
Évaluer la possibilité de fournir un service aux ICI à certains écocentres (en plus de celui de Neuville)	Analyse	O4	En 2022	Moyen coût
Continuer l'accompagnement des ICI pour l'optimisation de leur système de collecte des matières organiques	ISÉ	O3	En continu 2022-2029	Faible coût
Obliger les municipalités locales à adopter le règlement de gestion des matières résiduelles de la Régie	Adoption d'un règlement	O3	2022-2023	Moyen coût
Sensibiliser les municipalités locales à faire parvenir à la MRC et à la Régie les données de boues municipales traitées et les sensibiliser à la valorisation (agricole ou compostage)	ISÉ	O3	En continu 2022-2029	Faible coût
INSTALLATIONS DE TRAITEMENT ET ÉLIMINATION				
Continuer de capter les biogaz générés sur les anciennes cellules du LET et ainsi réduire la production de GES.	Opération	-	En continu 2022-2029	Fort coût
Réaliser le projet d'amélioration du centre de tri CRD (sous réserve de l'acceptation de la demande de subvention déposée en 2021 pour l'amélioration d'une ligne de tri).	Opération	O4	2023-2025	Coût majeur
Maintenir la reconnaissance de bonnes pratiques du centre de tri CRD de Neuville selon le programme de reconnaissance des centres de tri de résidus de construction, rénovation et démolition.	Opération	O4	2022-2023	Faible coût
Informar, sensibiliser et éduquer les intervenants sur leur impact respectif sur la performance totale de la MRC et sur les sommes qu'ils reçoivent de la redevance à l'élimination.	ISÉ	O1	En continu 2022-2029	Faible coût
Sensibiliser tous les intervenants à n'éliminer que le résidu ultime.	ISÉ	O1	En continu 2022-2029	Faible coût

Mesures	Type	Objectif	Échéance	Coûts
Maintenir le droit de regard.	Mise à jour du Règlement	O1	2022-2023	Moyen coût

8.3 Besoins d'élimination à long terme

Nous avons considéré, pour l'évaluation des besoins d'élimination à long terme, une période de 15 ans soit de 2021 à 2036. L'estimé proposé dans cette section repose sur les quantités de matières résiduelles éliminées par les secteurs résidentiels, ICI et CRD ainsi que les boues de fosses septiques. La mise en œuvre progressive des actions prévues au PGMR pour favoriser la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et ainsi réduire l'élimination est également considérée.

L'estimation des besoins futurs d'élimination repose sur les projections démographiques de 2019 à 2036, où l'on estime que la population de la MRC pourrait augmenter de 10 %, passant de 54 401 à 60 300 personnes (tableau 5 – Perspectives démographiques pour la MRC de Portneuf). Les quantités de matières résiduelles dédiées à l'élimination ont été extrapolées dans le temps sur ces projections ainsi que sur la quantité de matières résiduelles éliminées en 2019 (tableau 19), auxquelles on adapte les quantités éliminées en 2026, en se basant sur l'objectif fixé de 450 kg/hab. en 2024. À noter que, pour la période 2026 à 2036, un taux d'élimination de 400 kg/hab. est considéré. Tel que présenté, les besoins d'enfouissement passeront progressivement de 26 897 tonnes en 2019 à 24 120 en 2036.

Objet	Année		
	2019	2026	2036
Population	54 401	57 700	60 300
Tonnage dédié à l'élimination	26 897	25 965	24 120
Taux d'élimination par habitant (kg/hab)	494	450	400

Tel que décrit à la section 5.1, le LET de la Régie situé à Neuville dispose d'une capacité annuelle maximale de 75 000 tonnes et une durée de vie estimée à 30 ans (en 2019). Ainsi, le LET de la Régie de Portneuf dispose d'une capacité suffisante pour accueillir les matières résiduelles éliminées de l'ensemble de la MRC jusqu'à au moins 2049.

9 Prévisions budgétaires de mise en œuvre des mesures contenues dans le PGMR

Cette section présente une estimation des coûts de la gestion des matières résiduelles pour les municipalités desservies par ce plan de gestion des matières résiduelles de 2022 à 2029.

9.1 Estimation du coût des mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles

Comme certaines mesures favorisant la gestion intégrée des matières résiduelles n'ont pas vraiment d'incidence budgétaire directe, elles ne seront donc pas incluses dans ce budget. Elles font partie intégrante de la gestion des MRC et des municipalités locales et n'ont aucun impact sur l'exercice de planification de gestion des matières résiduelles à l'échelle de la MRC.

L'atteinte des objectifs de la politique ne peut être envisagée sans l'implication de tous les intervenants. Les décideurs sont les intervenants de première ligne et doivent donc être informés sur tous les aspects de la gestion des matières résiduelles. La Régie présente un bilan de la gestion des matières résiduelles du territoire de planification chaque année dans son bilan annuel. Ce document est rendu disponible et accessible à tous sur le site Internet de la Régie. Les municipalités locales ainsi que la MRC sont invitées à consulter le bilan annuel.

Après avoir informé et sensibilisé les élus et les gestionnaires, la MRC mettra en commun des outils existants ou développera, avec la participation de la Régie et des municipalités locales, des outils et des activités de communication adaptés à chacune des clientèles auxquelles elles s'adressent afin d'informer la population et les ICI du territoire de planification, des moyens que se donne la MRC afin de favoriser l'atteinte de ses objectifs.

La Régie, en collaboration avec la MRC, va mettre à jour les outils de communication afin de mobiliser tout le territoire de planification. Le budget alloué à la communication avec la population s'ajuste selon les besoins, représentant en moyenne 170 000 \$. Ce budget sert à produire, diffuser et mettre en œuvre des mesures ISÉ afin d'inciter un changement de comportement auprès des citoyens, des ICI et des entrepreneurs CRD. Les changements de comportement que nous attendons des citoyens et des secteurs ICI et CRD pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale sont importants et doivent être annoncés bien avant la mise en œuvre des mesures pour obtenir une participation maximale des clientèles ciblées. Cet exercice sert à informer les citoyens du contenu de la politique gouvernementale en gestion de matières résiduelles et à exprimer l'adhésion de la MRC aux objectifs de la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles.

Le budget prévoit à la section 9.2.5 « Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation » les sommes nécessaires à la diffusion de ces outils sur une base continue.

9.2 La réduction à la source et réemploi

L'accompagnement des entreprises (ICI) et la promotion de l'économie circulaire sont déjà réalisés par les ressources de la Régie. Les coûts associés à ces mesures s'intègrent directement dans les frais d'administration liés à la gestion des matières résiduelles de la MRC (voir tableau 30).

La Régie encourage le réemploi en subventionnant les organismes de ressourcerie du territoire. La Régie subventionne à hauteur de 10 000 à 12 000 \$ la Ressourcerie de Portneuf. Ce coût est ajouté au tableau sous l'intitulé « Subvention pour le réemploi et la réduction à la source ».

La MRC et la Régie encouragent les organismes de redistribution des surplus alimentaires selon les ressources (humaines et financières) disponibles et les projets à réaliser.

9.3 Le recyclage

9.3.1 Les matières de la collecte sélective (papier, carton, plastique, verre, métal)

Tel que mentionné dans l'un des tableaux précédents, les coûts de collecte, transport et conditionnement pour les matières recyclables se sont élevés à 1 840 449 \$, en 2021, pour les municipalités visées par ce PGMR. En appliquant une augmentation de 2 % annuellement à partir de 2021, nous pouvons estimer les coûts de la collecte sélective pour les prochaines années jusqu'en 2029.

Tableau 31. Estimation des coûts du contrat de collecte, de transport et de traitement des matières recyclables jusqu'en 2029

Année	Coûts totaux de la collecte sélective
2021	1 840 449 \$
2022	1 877 258 \$
2023	1 914 803 \$
2024	1 953 099 \$
2025	En 2025, les organisations municipales n'auront qu'à s'occuper des activités de collecte et de service à la clientèle. Toutefois, ces activités devraient être remboursées à près de 100 % par l'OGD.
2026	
2027	
2028	
2029	
Total	7 585 609 \$

Pour l'année 2021, dans le cadre du Régime de compensation pour la collecte des matières recyclables, la Régie a reçu un montant de 1 248 299 \$ pour les membres de la Régie, pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles. Cette compensation, rappelons-le, est défrayée par les entreprises qui mettent sur le marché des contenants, emballages, imprimés et médias écrits. Ce montant représente, pour l'année 2021, 99,5 % des coûts admissibles. Selon le site Internet du MELCC : « Les coûts admissibles à compensation correspondent aux dépenses faites par une municipalité pour la fourniture des services de collecte, transport, tri et conditionnement (CTTC) des matières ou

catégories de matières soumises à compensation. De ce montant doit être déduit tout revenu, toute ristourne ou autre gain lié à ces matières. »

« Certaines dépenses sont toutefois exclues des coûts admissibles à compensation, soit les dépenses engagées par une municipalité pour l'achat de contenants (par exemple, les bacs de récupération) et des dépenses pour les activités d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISE) ainsi que celles pour l'octroi des contrats de service et au suivi des paiements. Toutefois, un montant correspondant à 8,55 % des coûts admissibles est ajouté au montant à compenser afin d'indemniser les municipalités pour leurs frais de gestion liés aux services fournis en ce qui a trait à la récupération et à la valorisation ainsi que pour l'achat de contenants. »

« Aux fins de calcul des coûts admissibles à compensation, les municipalités sont divisées en six groupes en fonction de leur population et de leur distance des grands centres. Les coûts nets des services de CTTC des matières ou catégories de matières admissibles à compensation pour une municipalité sont ensuite établis en comparant la performance et l'efficacité (facteur PE) de celle-ci par rapport aux autres municipalités du même groupe.

$$\text{Facteur PE} = \frac{\text{(coûts/tonne)}}{\text{(kg/hab.)}}$$

Ainsi, si le facteur PE d'une municipalité est égal ou inférieur à celui établi pour le groupe dont elle fait partie, les coûts nets admissibles à compensation correspondent aux coûts nets déclarés par celle-ci. Si par contre le facteur PE de la municipalité est supérieur à celui du groupe, la formule prévue au Règlement s'applique afin d'établir les coûts nets qui seront compensés. »

De plus, un nouveau règlement, récemment adopté, modifiant le Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles, retranchera 7,5 % aux coûts nets déclarés pour prendre en compte les matières non encore assujetties au règlement. Ce règlement a été modifié depuis la publication de ce document. Il estimait à 6,2 % la part de matières non visées que devaient assumer les organismes municipaux. Nous n'avons pas tenu compte de cette modification dans l'élaboration des estimations budgétaires de la révision de ce PGMR. À ce montant, nous ajoutons 8,55 % de frais de gestion indiqués plus haut et qui représentent une partie des frais d'administration encourus par les municipalités pour offrir ce service aux citoyens. À partir de ce nouveau montant, comme le calcul de la performance varie, nous avons estimé que les municipalités recevraient un montant de la compensation se situant aux alentours de 85 %. De plus, l'impact du bannissement du papier et du carton de l'élimination, et de la réglementation afférente de la MRC, pourrait représenter un tonnage additionnel important, améliorant le rapport coût par tonne de matières récupérées et augmentant ainsi la compensation reçue. Cette formule de calcul met également en évidence la relation entre la fréquence optimale de collecte versus les coûts et le rendement.

Les coûts de 2021 sont calculés à partir des coûts réels obtenus. À partir de là, bien que les variables sur la quantité de matières recueillies et que le facteur de performance soient tellement sujets à changement, nous avons considéré que la compensation que les municipalités recevraient pour les services de collecte de matières recyclables qu'elles rendent, suivrait la même augmentation que le coût de l'inflation de la collecte sélective, soit une augmentation de 2 % annuellement.

Tableau 32. Coûts estimés du programme de compensation pour les services municipaux de collecte sélective jusqu'en 2029 pour le territoire de planification

Année	Coût estimé du contrat de collecte, transport et traitement des matières recyclables	Montant estimé de la compensation
2021	1 840 449 \$	(1 248 299 \$)
2022	1 877 258 \$	(1 273 265 \$)
2023	1 914 803 \$	(1 298 730 \$)
2024	1 953 099 \$	(1 324 705 \$)
2025	En 2025, les organisations municipales n'auront qu'à s'occuper des activités de collecte et de service à la clientèle. Toutefois, ces activités devraient être remboursées à près de 100 % par l'OGD*	
2026		
2027		
2028		
2029		
Total	7 585 609 \$	(5 144 999 \$)

* Voir note inscrite au bas du tableau suivant.

En comptabilisant les revenus du montant de la compensation, nous pouvons estimer les coûts réels du programme de collecte sélective des matières recyclables pour les municipalités de la MRC. Nous obtenons alors le tableau des coûts estimés suivant :

Tableau 33. Coûts réels estimés du programme de collecte sélective jusqu'en 2029

Année	Coût estimé de la collecte sélective	Compensation	Dépense estimée
2021	1 840 449 \$	(1 248 299 \$)	592 150 \$
2022	1 877 258 \$	(1 273 265 \$)	603 993 \$
2023	1 914 803 \$	(1 298 730 \$)	616 073 \$
2024	1 953 099 \$	(1 324 705 \$)	628 394 \$
2025	En 2025, les organisations municipales n'auront qu'à s'occuper des activités de collecte et de service à la clientèle. Toutefois, ces activités devraient être remboursées à près de 100 % par l'OGD*		
2026			
2027			
2028			
2029			
Total	7 585 609 \$	(5 144 999 \$)	2 440 610 \$

*À compter de janvier 2025, le programme de modernisation du système de collecte sélective doit avoir atteint son plein déploiement. Ainsi, entre décembre 2021 et décembre 2024, l'organisme de gestion désigné (OGD) aura conclu avec les organisations municipales des ententes de partenariat pour les services de proximité. En 2025, les organisations municipales n'auront qu'à s'occuper des activités de collecte et de service à la clientèle. Toutefois, ces activités devraient être remboursées à près de 100 % par l'OGD. Les coûts du tri seront alors assumés par l'OGD. La réglementation encadrant la nature et les conditions devant apparaître dans les ententes de partenariat n'étant toujours pas adoptée, il est impossible d'établir le montant résiduel des coûts de la collecte sélective qui devra être défrayé par les municipalités. Toutefois, dans un contexte d'application stricte du principe de REP, 100 % des coûts devraient être assumés par l'ODG. C'est pourquoi que, à partir de 2025, aucun coût municipal pour la collecte sélective n'est considéré.

9.3.2 Les écocentres

En 2019, la gestion des écocentres et du centre de tri CRD s'est élevée à 559 212 \$ pour l'ensemble du territoire desservi par la Régie. Au prorata de la quote-part des municipalités de la MRC de Portneuf membres de la Régie, cela représente 430 817 \$. Les mesures prévues au PGMR entrent dans le budget alloué pour les écocentres.

De plus en plus, les citoyens se départissent de leurs matières résiduelles à un écocentre. En effet, le tableau suivant nous indique l'achalandage aux écocentres de la MRC de Portneuf en 2019.

Tableau 34. Coûts du transport des conteneurs des écocentres en 2019

Écocentre	N ^{bre} de visites en 2019	Coûts du transport des conteneurs en 2019
Neuville	28 517	-
Saint-Raymond	18 066	76 370 \$
Saint-Alban	5 382	27 148 \$
Saint-Ubalde	3 780	21 252 \$
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	6 805	36 780 \$
Rivière-à-Pierre	2 206	19 195 \$
TOTAL	64 756	180 745 \$

En 2012, la Régie a réalisé une étude afin d'optimiser son réseau d'écocentres. Une distance maximale de 21 km a été déterminée pour assurer l'accessibilité des installations. Ainsi, pour réduire la distance à parcourir et améliorer le service de proximité, plusieurs écocentres ont été ajoutés.

Avec la prise en charge, en 2014, du quatrième écocentre, celui à Saint-Ubalde et du cinquième, celui à Rivière-à-Pierre, puis du sixième en 2019, celui à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, sur le territoire de la MRC de Portneuf, la Régie prévoit avoir complété son réseau d'écocentres pour la MRC de Portneuf. Par ce réseau d'écocentres, la Régie espère détourner le maximum de matières de l'élimination en offrant un service de proximité accessible à tous les citoyens d'une municipalité membre de la Régie.

Au niveau budgétaire, la prise en charge des écocentres représente une dépense annuelle supplémentaire d'environ 36 150 \$ pour chacun des écocentres. Ces dépenses sont essentiellement liées au transport des matières. Pour le budget, nous avons actualisé le coût de la gestion des écocentres d'un montant de 2 % annuellement à partir de 2021. Les coûts de 2021 sont calculés à partir des coûts obtenus pour l'année de référence 2019.

L'utilisation d'un espace de résidus de construction, rénovation et démolition à l'écocentre Neuville permet à la Régie d'offrir à tous les ICI et les entreprises générant des CRD la possibilité de trier les résidus qu'ils génèrent. Cette plateforme de tri maximise le recyclage et diminue d'autant les quantités de matières éliminées. Ainsi, seuls les résidus ultimes sont éliminés. Les ICI du territoire passent obligatoirement sur la plateforme de tri avant que leurs matières soient envoyées au lieu d'élimination.

9.3.3 Centres de tri CRD

Un investissement de 800 000 \$ est prévu pour l'amélioration du centre de tri CRD de Neuville. De ce montant, 70% serait admissible à une subvention, ce qui nous amène à un coût de 240 000 \$ pour les municipalités de la MRC de Portneuf membres de la Régie. Ce montant est étalé sur une durée d'amortissement de 20 ans. Les coûts inscrits au PGMR correspondent aux coûts sur la durée du PGMR (soit sur 7 ans).

9.3.4 Le recyclage des matières organiques

9.3.4.1 La collecte des résidus de table, des résidus verts et de jardin

La Régie a déjà distribué, lors de l'implantation de la collecte du bac brun en 2013, un bac de collecte des matières organiques à toutes les unités résidentielles, de même qu'aux ICI qui souhaitaient y participer. Les plus gros générateurs ICI ont été approchés lors de l'implantation de la collecte et participent à la collecte des matières organiques. Actuellement, la collecte des matières organiques est sans frais pour les ICI qui veulent y participer.

La collecte porte-à-porte des matières organiques est offerte par la Régie à l'ensemble de son territoire. Lors de cette collecte, les résidus de cuisine, les résidus de jardin et les résidus verts sont acceptés. Ces résidus sont par la suite traités au site de compostage d'Englobe (anciennement GSI Environnement) à Saint-Henri-de-Lévis, ce dernier ayant été le plus bas soumissionnaire lors du dernier appel d'offres public.

La Régie continuera ses efforts afin de sensibiliser et augmenter le taux de participation du secteur ICI ainsi que les immeubles à logements (multilogement). Une ressource à temps plein à la Régie a le mandat de conseiller les ICI sur leur gestion des matières résiduelles.

D'après le nombre de portes desservies par la collecte des matières organiques, la MRC compte environ 409 unités résidentielles qui ne sont pas encore desservies. Nous avons évalué que le coût additionnel pour desservir ces unités serait d'environ 23 596 \$ (75 000 \$ pour 1 300 unités dans le PGMR en vigueur). Il faut également tenir compte des ICI qui ne participent pas encore à la collecte, soit 951 unités ICI. Le coût additionnel pour desservir ces unités serait d'environ 54 865 \$. Nous avons donc, en prévision de ce déploiement, augmenté le budget associé à la collecte des matières organiques progressivement dans le but d'atteindre un service utilisé par 100 % du territoire (résidentiel et ICI) d'ici 2025. Un montant de 78 461 \$ est ajouté aux coûts courants de la collecte pour ajouter les unités résidentiels et ICI supplémentaires. Ce montant est réparti sur les budgets annuels de 2023 à 2025.

Comme le contrat de collecte et de traitement se termine en 2021, nous avons augmenté le coût actuel de 2 % pour les années de 2022 à 2029 afin d'avoir une prévision budgétaire la plus réaliste qui soit. Vous retrouverez dans le tableau qui suit les coûts estimés de la collecte des matières organiques porte-à-porte pour la MRC de Portneuf.

En 2020, la Régie s'est dotée d'une plateforme de transbordement pour les matières organiques. La Régie prévoit continuer l'envoi de ses matières organiques vers la plateforme de compostage d'Englobe pour une durée minimale de 5 ans.

Tableau 35. Coûts estimés de la collecte des matières organiques : collecte, transport et traitement

Coût estimé de la collecte des matières organiques	TOTAL
2021	1 250 507 \$
2022	1 275 517 \$
2023	1 320 643 \$
2024	1 366 671 \$
2025	1 413 620 \$
2026	1 461 507 \$
2027	1 510 353 \$
2028	1 540 560 \$
2029	1 571 371 \$
Total	12 710 747 \$

9.3.4.2 Les boues municipales

La MRC tient à jour un registre des vidanges des étangs de traitement des municipalités locales. Ce registre permet d'anticiper les volumes de boues à venir et de s'assurer que ces boues seront valorisées. La tenue de ce registre permet de répondre aux exigences de la nouvelle politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles. La valorisation de ces boues contribue à la performance de la MRC et des sommes qu'elle reçoit du système de redevances à l'enfouissement. Les maires de la MRC sont correctement informés du fonctionnement de ce registre et ont la responsabilité, dans la mesure du possible, de valoriser ces boues et de faire parvenir l'information à la MRC et à la Régie. Les quantités de boues municipales seront alors comptabilisées avec les matières organiques valorisées par les municipalités visées par ce PGMR.

Pour les années à venir, la vidange des boues des installations est prévue comme suit : Neuville (été 2021), Portneuf (2022), Saint-Casimir (2026), Saint-Marc-des-Carières (2028) et Saint-Raymond (2032). Un volume approximatif de 877 tonnes de boues municipales est estimé pour les prochaines années. Des mesures de volumes de boues sont effectuées pour les plus grandes installations (Portneuf, Donnacona) afin de suivre les niveaux et d'anticiper la gestion des boues générées sur le territoire. Les coûts associés à la gestion de ces boues ne sont pas considérés dans le présent PGMR.

9.3.4.3 Les boues de fosses septiques

La Régie est allée en appel d'offres public pour la collecte et le transport des boues de fosses septiques en vue d'implanter son programme en 2013. Les boues sont traitées aux installations de la Régie. La Régie a budgété en 2019 un montant de 853 575 \$ pour l'ensemble des municipalités membres de la Régie, à l'exception de Saint-Ubalde, ce qui représente un coût moyen par vidange de 126,76 \$. En 2019, sur le territoire de la MRC de Portneuf, 5 057 fosses septiques ont été vidangées (voir tableau 12). En tenant compte des 211 fosses septiques recensées sur le territoire des TNO de la MRC de Portneuf, cela représente 53 fosses (211 fosses / 4 ans) à vidanger supplémentaires par rapport à l'année de référence 2019.

Les coûts de 2022 à 2029 sont calculés à partir des coûts réels obtenus pour 2021, en tenant compte d'une augmentation annuelle des coûts de 2 %. Bien que ces coûts fassent partie des coûts de gestion des matières résiduelles, ils sont assumés par chacun des citoyens desservis. Nous obtenons alors les coûts estimés suivants :

Tableau 36. Coûts estimés du programme de vidange des boues de fosses septiques de la Régie pour les municipalités de la MRC de Portneuf

Coût estimé de la vidange des boues de fosses septiques	TOTAL
2021	662 123 \$
2022	675 365 \$

Coût estimé de la vidange des boues de fosses septiques	TOTAL
2023	688 873 \$
2024	702 650 \$
2025	716 703 \$
2026	731 037 \$
2027	745 658 \$
2028	760 571 \$
2029	775 783 \$
Total	6 458 764 \$

9.3.5 Les résidus ultimes

La Régie a pour objectif de réaliser la collecte des matières résiduelles sur son territoire en municipalisant celle-ci. Elle a déjà amorcé le processus d'acquisition de ses camions de collecte. Ainsi, comme le service est nouveau, il est donc très difficile de prévoir le taux d'augmentation du coût de ce service. Il est d'autant plus difficile de le prévoir que les montants de redevances à l'élimination peuvent être augmentés à tout moment par le gouvernement, que les coûts de carburant peuvent faire de même et qu'en termes de quantité, nous ne pouvons évaluer la diminution des quantités de matières résiduelles éliminées subséquentes à la mise en œuvre des mesures du PGMR. En conséquence, nous avons donc simplement actualisé le coût de ce service de 2 % par année. Une baisse de la quantité de matières éliminées est attendue par la Régie. Advenant que cela se produise, la Régie évaluera la possibilité d'un changement de la fréquence de collecte. Pour planifier le budget, on estime que le coût de ce service reste sensiblement stable durant les 7 prochaines années.

Afin de soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur plan de gestion des matières résiduelles, le MELCC a instauré un programme de redevances à l'élimination. Ce programme redistribue une partie des redevances perçues lors de l'élimination des matières résiduelles de tous les secteurs, soit résidentiel, ICI et CRD, selon des modalités connues qui intègrent graduellement la notion de performance des municipalités. Ce montant est donc appelé à varier dépendamment des résultats des quantités de matières éliminées par l'ensemble des municipalités du Québec. Aux fins de la préparation de ce budget, et étant donné que nous ne pouvons quantifier le montant de cette redevance dans le futur, principalement à cause du facteur de performance qui devrait fluctuer, nous avons décidé d'utiliser le remboursement de 2019 pour l'évaluation du budget de cette révision. Ces montants devront être actualisés lors de la rédaction du bilan annuel de la mise en œuvre du PGMR.

Tableau 37. Coûts estimés de la collecte des résidus domestiques jusqu'en 2029

Année	Coût estimé de la collecte, transport et disposition	Redevances à l'élimination	Coût net
2021	3 232 880 \$	(592 942 \$)	2 639 938 \$
2022	3 297 538 \$	(604 801 \$)	2 692 737 \$
2023	3 363 488 \$	(616 897 \$)	2 746 591 \$
2024	3 430 758 \$	(629 235 \$)	2 801 523 \$
2025	3 499 373 \$	(641 819 \$)	2 857 554 \$
2026	3 569 361 \$	(654 656 \$)	2 914 705 \$
2027	3 640 748 \$	(667 749 \$)	2 972 999 \$
2028	3 713 563 \$	(681 104 \$)	3 032 459 \$
2029	3 787 834 \$	(694 726 \$)	3 093 108 \$
Total	31 535 543 \$	(5 783 929 \$)	25 751 614 \$

9.3.6 Le droit de regard

Le 16 juin 2010, la MRC de Portneuf adoptait une résolution pour modifier le droit de regard contenu dans son PGMR. Ce dernier ne définissait pas les quantités de matières visées par ce droit de regard. La MRC a donc modifié son PGMR, conformément aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement, pour mieux définir et clarifier ce droit de regard sur la provenance des matières résiduelles à être mises en décharge sur le territoire de planification.

Le 24 novembre 2010, la MRC de Portneuf adopte le règlement 326 concernant le droit de regard qui limite la mise en décharge sur son territoire à 75 000 tonnes métriques par an et limite l'importation de matières sur son territoire à 35 000 tonnes métriques par an.

Le droit de regard de la MRC de Portneuf se définit donc depuis cette date de la façon suivante : « À cette fin, la MRC de Portneuf fixe la quantité maximale de matières résiduelles, mises en décharge sur son territoire, à 75 000 tonnes métriques par an, incluant les matières résiduelles provenant de son propre territoire tel que prévu à l'étude d'impact pour l'agrandissement du site de Neuville, complétée en janvier 2008 par les consultants BPR inc.

En conséquence, la MRC exerce son droit de regard pour faire en sorte que la quantité de matières résiduelles provenant de l'extérieur de la MRC de Portneuf ne devra pas excéder 35 000 tonnes métriques par an, incluant les matières résiduelles provenant des municipalités partenaires (Lac-Saint-Joseph, Shannon, Fossambault-sur-le-Lac, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et Notre-Dame-de-Montauban), le tout dans le respect du paragraphe précédent. » (Extrait de la résolution CR-137-06-2010 de la MRC de Portneuf)

9.3.7 Les mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation

Afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles et de son plan d'action 2019-2024, les gestionnaires doivent faire en sorte de mobiliser tous les acteurs de la MRC par des mesures d'information, de sensibilisation et d'éducation. Ils doivent susciter l'intérêt de tous et faire en sorte que tous les intervenants autant les élus, les gestionnaires, les citoyens, les ICI et les entreprises de CRD s'engagent dans l'atteinte de ces objectifs. Les mesures que la MRC de Portneuf a déjà mises en place permettront de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale dans la mesure où tous les partenaires s'impliqueront.

Annuellement, la Régie a un budget de 170 000 \$ pour ses activités de communication avec la population (secteur résidentiel, ICI et entrepreneurs CRD). Ce budget est évolutif à chaque année selon les besoins de la Régie. Il permet de financer les activités d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ). Une somme importante de ce budget a été dédiée à la réalisation d'un Guide du citoyen distribué à toutes les portes du territoire desservies par la Régie. De plus, ce budget permet de financer une agente de service aux usagers employée par la Régie qui apporte le service-conseil aux ICI. En 2021, pour les municipalités visées par ce plan de gestion, nous prévoyons des investissements d'environ 131 000 \$ annuellement. Ce budget contient également le salaire de la personne attitrée aux communications et de la mise en œuvre des mesures proposées dans le plan de gestion et en poste à la Régie à plein temps depuis 2006. Nous croyons que nous réussirons à mobiliser tous les acteurs afin que tous participent activement à l'atteinte des objectifs de la politique.

Vous trouverez dans le tableau suivant les prévisions budgétaires pour la mise en œuvre des mesures que la MRC de Portneuf maintient et mettra de l'avant afin de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles. Plusieurs mesures ont été majorées de 2 % pour refléter l'inflation québécoise (l'augmentation du coût de la vie). Ne sont pas inclus dans ces prévisions budgétaires les frais d'administration et les autres revenus dont bénéficie la Régie suite à l'exploitation du LET de Neuville. Nous n'avons budgété que les mesures susceptibles de favoriser l'atteinte des objectifs de la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles.

Tableau 38. Coût total estimé pour l'ensemble des activités en gestion des matières résiduelles jusqu'en 2029

Année	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Collecte sélective	1 877 258 \$	1 914 803 \$	1 953 099 \$	En 2025, les organisations municipales n'auront qu'à s'occuper des activités de collecte et de service à la clientèle. Toutefois, ces activités devraient être remboursées à près de 100 % par l'organisme de gestion désigné.				
Écocentres et gestion des CRD	763 506 \$	778 776 \$	794 351 \$	810 238 \$	826 443 \$	842 972 \$	859 831 \$	877 028 \$
Amélioration du centre de tri CRD	12 300 \$	12 546 \$	12 797 \$	13 053 \$	13 314 \$	13 580 \$	13 852 \$	14 129 \$
RDD, piles, récupération halocarburés	39 789 \$	40 585 \$	41 397 \$	42 225 \$	43 069 \$	43 930 \$	44 809 \$	45 705 \$
Collecte, transport et traitement des matières organiques	1 275 517 \$	1 320 643 \$	1 366 671 \$	1 413 620 \$	1 461 507 \$	1 510 353 \$	1 540 560 \$	1 571 371 \$
Gestion des boues de fosses septiques	675 365 \$	688 873 \$	702 650 \$	716 703 \$	731 037 \$	745 658 \$	760 571 \$	775 783 \$
Collecte et traitement des résidus ultimes	3 297 538 \$	3 363 488 \$	3 430 758 \$	3 499 373 \$	3 569 361 \$	3 640 748 \$	3 713 563 \$	3 787 834 \$
Information, sensibilisation, éducation	134 249 \$	141 934 \$	144 773 \$	147 668 \$	150 622 \$	153 634 \$	156 707 \$	159 841 \$
Administration	447 348 \$	456 294 \$	465 420 \$	474 729 \$	484 223 \$	493 908 \$	503 786 \$	513 862 \$
Sous-total des dépenses	8 522 870 \$	8 717 943 \$	8 911 917 \$	7 117 609 \$	7 279 576 \$	7 444 783 \$	7 593 679 \$	7 745 553 \$
Compensation collecte sélective	(1 273 265 \$)	(1 298 730 \$)	(1 324 705 \$)	Financement de la collecte sélective à 100 % par l'organisme de gestion désigné.				
Redevance à l'élimination	(604 801 \$)	(616 897 \$)	(629 235 \$)	(641 819 \$)	(654 656 \$)	(667 749 \$)	(681 104 \$)	(694 726 \$)
Autres revenus (opération du LET)	(1 603 566 \$)	(1 635 638 \$)	(1 668 351 \$)	(1 701 718 \$)	(1 735 752 \$)	(1 770 467 \$)	(1 805 876 \$)	(1 841 994 \$)
Sous-total des crédits	(3 481 632 \$)	(3 551 265 \$)	(3 622 290 \$)	(2 343 537 \$)	(2 390 408 \$)	(2 438 216 \$)	(2 486 980 \$)	(2 536 720 \$)
Total	5 041 238 \$	5 166 678 \$	5 289 626 \$	4 774 072 \$	4 889 169 \$	5 006 567 \$	5 106 699 \$	5 208 833 \$

10 Mesures de suivi

Tel qu'indiqué dans la Loi sur la qualité de l'environnement, pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles, le PGMR doit décrire les actions qui ont été prévues par la MRC de Portneuf pour mettre en place un système de suivi et de surveillance régionale. Ce suivi doit couvrir l'ensemble des mesures proposées.

Les paramètres à prendre en compte dans la présentation et l'analyse du suivi et de la surveillance de la mise en œuvre du PGMR :

- la possibilité de vérifier périodiquement l'évolution de la mise en œuvre des activités de gestion des matières résiduelles;
- la possibilité d'évaluer la contribution des activités prévues à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan;
- la possibilité d'identifier les problèmes de mise en œuvre ou de fonctionnement;
- l'accessibilité du public aux données de suivi et aux résultats.

Chaque année, la Régie publie les résultats de la gestion des matières résiduelles du territoire dans son bilan annuel. Ce rapport inclut un inventaire des matières résiduelles gérées par la Régie et identifie un taux de diversion pour l'ensemble du territoire. Des indicateurs de performance y sont présentés. Ce rapport est rendu disponible et accessible à tous via le site Internet de la Régie. Une version est déposée au conseil de la MRC et transmise aux municipalités locales. Ce rapport annuel contient minimalement les éléments suivants :

- un rappel des mesures mises en place pour favoriser l'atteinte des objectifs de la politique et leur état d'avancement;
- le résultat, en termes de tonnage, des quantités de chacune des matières valorisées dans la mesure où l'état de la connaissance nous le permet;
- les sommes engagées dans chacune des mesures mises de l'avant afin d'ajuster les prévisions budgétaires à la réalité terrain.

Ce rapport continuera à être publié sur le site Internet de la MRC et de la Régie afin que tous les intervenants, ICI et citoyens puissent être en mesure de suivre la mise en œuvre du PGMR. Nous vous proposons un modèle de tableau décrivant l'état d'avancement des mesures du PGMR. Ce dernier est le même que celui que doit remplir la MRC annuellement pour le service de la redevance du MELCC.

10.1 Des exemples concrets de mesures de suivi

10.1.1 Suivi des PGMR

Les MRC doivent remplir, un rapport sur l'avancement de la mise en œuvre de leur PGMR au service de la redevance du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

Tableau 39. Modèle de rapport de la mise en œuvre des mesures du PGMR

Description de la mesure	Responsable	Échéancier prévu	État d'avancement
GESTION INTÉGRÉE			
Faire connaître la politique gouvernementale de gestion des matières résiduelles à l'ensemble des intervenants du territoire	RRGMRP	2022	Complété

10.1.2 Quantité de matières gérées sur le territoire

La Régie compile annuellement, depuis 2006, un taux de diversion. Le taux de diversion présenté correspond aux quantités de matières résiduelles qui sont mises en valeur sur les quantités totales de matières résiduelles générées. Ce taux s'applique à l'ensemble du territoire de la Régie de Portneuf et donne une indication sur la performance en GMR du territoire. Les quantités attribuables aux municipalités de la MRC de Portneuf peuvent être obtenues en utilisant le prorata de la population de la MRC versus la population totale que dessert la Régie. Les quantités éliminées par habitant y sont également présentées. Cet indicateur pourrait être comparé avec l'objectif gouvernemental de 525 kg/hab.

Avec la prise en charge des collectes par la Régie en janvier 2022, celle-ci aura éventuellement accès à plus d'information sur les quantités de matières collectées et la performance de ses systèmes de collecte. Les quantités de matières collectées attribuables aux municipalités de la MRC de Portneuf pourront être affinées, selon les nouvelles données disponibles.

10.1.3 Coût de la gestion des matières résiduelles

Un tableau, comme celui du tableau 38 de ce document, pourrait être utilisé pour illustrer clairement le coût des différentes activités en gestion des matières résiduelles de la Régie attribuable aux municipalités de la MRC de Portneuf.

LEXIQUE

Biogaz : Mélange de gaz produit par la digestion anaérobie (en l'absence d'oxygène) de matière organique.

Caractérisation : Description détaillée et quantifiée de chacun des éléments constituant les matières résiduelles.

Centre de tri : Lieu où s'effectuent le tri, le conditionnement et la mise en marché des matières récupérées par la collecte sélective.

Collecte sélective : Mode de récupération, de porte en porte ou par apport volontaire, qui permet de ramasser des matières recyclables pour les mettre en valeur.

Collecte régulière : Collecte des déchets qui s'effectue sur une base régulière, habituellement une ou deux fois par semaine dans le secteur résidentiel. En général, les matières ramassées par le biais de la collecte régulière sont destinées à l'élimination.

Compostage : Méthode de traitement biochimique qui consiste à utiliser l'action de micro-organismes anaérobies pour décomposer, sous contrôle (aération, température, humidité) et de façon accélérée, les matières compostables, en vue d'obtenir un amendement organique, biologiquement stable, hygiénique et riche en humus qu'on appelle compost.

Déchets : Matières résiduelles destinées à l'élimination.

Écocentre : Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. L'écocentre est aussi appelé parc à conteneurs ou déchetterie. Les matières recueillies sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.

Élimination : Mode de gestion des déchets par dépôt définitif ou incinération, avec ou sans récupération.

Encombrant : Appelé aussi « gros rebut » ou « monstre », d'origine domestique : les résidus comprennent notamment les meubles et les appareils électroménagers d'origine résidentielle.

Lieu d'enfouissement technique : Le lieu d'enfouissement technique comporte des cellules d'enfouissement qui sont dotées d'un système d'imperméabilisation, d'un système de captage et de traitement du lixiviat et d'un système de captage actif des biogaz. L'étanchéité des cellules est assurée par un système d'imperméabilisation composé de membranes synthétiques. Chaque cellule sera couverte de manière étanche à l'aide d'un recouvrement final.

Lixiviat : Liquide résiduel provenant de la percolation de l'eau à travers les déchets et de la dégradation naturelle des matières organiques enfouies.

Matières recyclables : Matière résiduelle qui peut être mise en valeur par la voie du recyclage pour être réintroduite dans un cycle de production.

Matières résiduelles : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de résidu.

Mise en valeur : Utilisation de produits issus de matières résiduelles.

Multilogement : Type d'habitation où l'on retrouve plus de deux logements correspondant à au moins deux adresses.

Ordures ménagères : Résidus d'origine résidentielle produits par les activités quotidiennes des citoyens.

Récupération : Méthode de traitement des matières résiduelles qui consiste à récupérer, par voie de collecte de tri, d'entreposage ou de conditionnement, des matières rebutées en vue de leur valorisation.

Recyclage : Utilisation, dans un procédé manufacturier, d'une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge.

Réduction à la source : Action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit.

Réemploi : Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

Résidus : Matière ou objet périmé, rebuté ou autrement rejeté, qui est mis en valeur ou éliminé. Synonyme de matière résiduelle.

Résidus de bois: Sans s'y limiter, les résidus de bois visés dans le cadre du programme peuvent être classés sous trois différentes catégories:

- **Bois de qualité:** Les résidus de bois non altérés par de la peinture ou d'autres produits pouvant affecter sa qualité à des fins de recyclage, qui peuvent être destinés au recyclage, par exemple la fabrication de panneaux de particules. Souvent référé comme étant du bois de catégorie 1. Cette catégorie inclut notamment le bois d'œuvre, le bois d'ingénierie, le bois lamellé-collé, le bois contrecollé de type «plywood» et le bois d'abattage d'arbres.
- **Bois de qualité moindre:** Bois altéré par des produits affectant sa qualité à des fins de recyclage, généralement destinés vers des installations ou équipements de combustion ou vers l'élimination. Souvent référé comme étant du bois de catégorie 2. Cette catégorie inclut, entre autres, le bois peint, teint, verni, huilé ou enduit de colle incluant la mélamine

- **Bois traité:** Bois ayant subi un traitement chimique antiparasitaire afin de le protéger contre la pourriture ou les insectes nuisibles généralement destinés vers l'élimination.

Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) : Les CRD comprennent en outre les granulats le bois, le gypse, le bardeau d'asphalte, les métaux ferreux et non ferreux, etc.

Résidu domestique dangereux : Tout résidu généré à la maison qui a les propriétés d'une matière dangereuse (lixivable, inflammable, toxique, corrosive, explosive, comburante ou radioactive).

Résidu organique : Ensemble de tous les résidus de table, des résidus verts et des boues générés par les résidences et les ICI. Synonyme : matière organique, matière compostable.

Résidu vert : Résidu de nature végétale associé à l'entretien des terrains publics et privés : herbes, feuilles, résidus de taille, résidus de jardin, sapins de Noël, etc.

Ressourcerie : Centre communautaire de récupération, réparation, revalorisation et revente de matières résiduelles de provenance domestique, industrielle, commerciale et institutionnelle. De plus, on y retrouve habituellement des activités reliées à la réintégration sociale ainsi qu'à l'adaptation et la formation de la main-d'œuvre, tout en visant la création d'emplois viables des activités de sensibilisation et d'information de la population. Au Québec, le mot « Ressourcerie » est une marque de commerce déposée.

Valorisation : Toute opération visant le réemploi, le recyclage, le compostage, la régénération ou par toute autre action à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments ou des produits utiles.

LISTE DES ABBRÉVIATIONS

AOMGMR :	Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles
CRD :	Construction, rénovation, démolition
EEQ	Éco Entreprises Québec
ICI :	Industries, commerces et institutions
ISE :	Information, sensibilisation et éducation
LET :	Lieu d'enfouissement technique
LQE :	Loi sur la qualité de l'environnement
MAMH :	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MELCC :	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC :	Municipalité régionale de comté
OBNL :	Organisme à but non lucratif
PTMOBC :	Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage
RDD :	Résidus domestiques dangereux
RRGMRP :	Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

RÉFÉRENCES

AOMGMR, Annexes, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001.

AOMGMR, Guide d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles, Association des organismes municipaux de gestion des matières résiduelles, mai 2001, 140 pages.

Courrier de Portneuf, Des jouets à profusion au Kiosque de Noël, article sur la Ressourcerie de Portneuf, le 26 novembre 2020.

Courrier de Portneuf, Faire œuvre utile, article sur la Ressourcerie de Portneuf, le 7 février 2019.

Courrier de Portneuf, Seconde vie aux meubles, article sur la Ressourcerie de Portneuf, le 17 janvier 2017.

Environnement Mauricie, présentation d'Environnement Mauricie lors du Midi-réseautage Mauricie organisé par Réseau Environnement, le 21 janvier 2021

Guertin S-P. et Lavallée S., Disposition et valorisation énergétique des matières plastiques utilisées à la ferme, 2009. Repéré à https://www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&ved=2ahUKewjVraKH3_bwAhXAMlkFHB54CdAQFjACegQIBBAE&url=https%3A%2F%2Fwww.serres.quebec%2Fdownload%2Fpublications%2Fenvironnement%2Fcultures_mixtes_et_autres%2Fdisposition-valorisation-dechets-plastiques-irda-agrinova-2009.pdf&usq=AOvVawoIYdsWX5MhfxWKNFJADoGA
<https://www.laregieverte.ca/wp-content/uploads/2020/07/rrgmrp-bilan-2019.pdf>

Institut de la statistique du Québec (ISQ), Perspectives démographiques des MRC du Québec, scénario Référence (A) 2016-2041, et Population projetée dans les municipalités du Québec, scénario Référence (A), 2016-2036.

Institut de la statistique du Québec, Estimations de la population et Statistique Canada, Estimations de la population (février 2020). Adapté par l'Institut de la statistique du Québec, 2020.

MELCC, Données d'élimination des matières résiduelles au Québec, données d'élimination par municipalité, 2019. Repéré à <https://www.environnement.gouv.qc.ca/matieres/donnees-elimination/Tonnages-2019-municipalites.pdf>

Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Extrait du Décret de population, 2019

MRC de Portneuf, Plan concerté de développement du territoire de la MRC de Portneuf 2016-2020 publié en 2016

MRC de Portneuf, Plan de développement de la zone agricole de la MRC de Portneuf (PDZA) publié en 2016.

MRC de Portneuf, Plan de gestion des matières résiduelles, septembre 2003.

MRC de Portneuf, Plan de gestion des matières résiduelles, septembre 2015-2020.

MRC de Portneuf, schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf en vigueur en mars 2009

MRC de Portneuf, sommaire des rôles d'évaluation de 2019

RECYC-QUÉBEC, Aide-mémoire : adaptation à la réalité régionale des objectifs du PGMR, octobre 2020.

RECYC-QUÉBEC, Calculateur contenants consignés – 2018 – 2019.

RECYC-QUÉBEC, Calculateurs pneus – 2019.

RECYC-QUÉBEC, Étude sur les plastiques agricoles générés au Québec, rapport complet, 2019. Repéré à <https://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/sites/default/files/documents/etude-plastiques-agricoles-rapport.pdf>

RECYC-QUÉBEC, Grille d'analyse de conformité d'un plan de gestion des matières résiduelles, octobre 2020.

RECYC-QUÉBEC, Guide d'accompagnement de révision des PGMR à l'intention des organismes municipaux – version 2, octobre 2020.

RECYC-QUÉBEC, Note méthodologique de l'outil d'inventaire : mise à jour et interprétation – version 2020, octobre 2020.

RECYC-QUÉBEC, Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR – version 2020, octobre 2020.

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, Bilan annuel 2019, juillet 2020

Site Internet de la MRC de Portneuf, <https://portneuf.ca/>

Site Internet de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, <http://www.laregieverte.ca>

Statistique Canada, 2016. Recensement de la population de 2016.